

# CITÉ DE MAISONNEUVE

## GREFFE

Dossiers administratifs  
thématiques

Évaluation municipale

8 janvier 1917 -  
19 décembre 1917

P25/B1,178

135-20-1

254/13

Maisonneuve, 8 Janvier, 1917.

A Son Honneur le Maire  
& Messieurs les Conseillers  
de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs,-

135/17

Je désire vous informer qu'ayant l'intention de me présenter comme échevin aux prochaines élections municipales et attendu que le rôle d'évaluation pour l'année 1916-17 a été homologué et accepté par votre Conseil et que mes honoraires comme évaluateur m'ont été entièrement payés, je vous offre par la présente ma démission comme évaluateur de la Cité de Maisonneuve, laquelle devra prendre effet immédiatement.

Bien à vous,

Wilfrid Pitre

11 Janvier, 1917.

M. W. Pitre,  
905 Letourneux,  
Maisonneuve.

135/17  
Cher Monsieur,-

Démission comme Evaluator


La vôtre en date du 8 janvier crt. a été soumise au Conseil de cette Cité à son assemblée du 10 du même mois, puis acceptée.

Par conséquent, votre charge d'évaluateur au service de la Cité de Maisonneuve est déclarée vacante.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

  
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

X 2 4 6 P25/B1,178

0 2

135-20-2

2

LA CITE DE MAISONNEUVE

EVALUATEURS

-:-:-

135/1917

Applications comme évaluateurs

Beveridge Jno  
Harrison H J  
Kneen G V  
Dussault Albert  
Leclaire Thée  
Mais English-Speaking Ass  
Bernier Henri  
Lapointe A  
Limoges Roch  
Houle Nap

Nomination de MM.Roch Limoges, Ars.Marchessault & G.V.Kneen.

2

applications comme  
évaluateurs. <sup>267/13</sup>

86 Viau Terrasse,  
Maissonneuve,

3rd, February. 1917.

To the Mayor and the Aldermen  
of the City of Maissonneuve.

Gentlemen.

135/17 As a citizen and rate payer of the city of Maissonneuve,  
I herewith beg to make application for the position, of Valuator  
of this City.

By Profession I am an Architect and have had varied experience on  
both side of the Atlantic .

My first position in this Country was the laying out and erecting  
of the extensive plant of Canadian Vickers Ltd. involving the outlay  
of six millions dollars(\$ 6,000,000)

In good faith I submit this application for your consideration and  
trust same will meet with your approval .

Yours respectfully,

*John Beveridge.*

14th Feb'y

17

Mr. John Beveridge,  
86 Viau Terrasse,  
Maisonneuve.

Dear Sir,-

Application as valuator

135/17

Your application for the position of valuator of the City, dated the 3rd inst. as been submitted to the Council at its meeting of the 12 of the same month. Unfortunately according to the law no one can be valuator unless he possesses in his own name or in the name of his wife, an immoveable property of a value of not less than \$800.00 certified by the valuation roll in force. -You are not registered as such so it would have been impossible to consider your application for this year. Regretting very much for you this mishap,

I remain

Yours truly,

Sec.-Treas.

of the City of Maisonneuve.

267/13

Feb 3rd '17

Mr Mayor & Councillors

I hereby make application  
for position of valuator?

Being a fore-man of construction  
& also a proprietor in the East-  
Ward. I hope you will give  
my request your consideration-

Yours truly  
W. J. Harrison  
143 Bennett Ave  
Maisonneuve

267/13

515 St. Catherine Street,  
Maisonneuve,  
Feb 5/17.

To His Honor the Mayor and Aldermen,  
City of Maisonneuve.

Gentlemen:

I beg to make application herewith for the position  
of city assessor.

I am confident, that with my knowledge of Real Estate  
values, and conditions generally, I will be in a position  
to fulfill the duties required in this office.

Trusting that you will give this application a favor-  
able hearing, I beg to remain,

Yours very truly,

Geo. B. Kuen



267/13

Fev 6 / 17

Mr le Maire  
et les Echevins de Maisonneuve

Je sollicite un nouvel engagement  
comme Evaluator de la Cité

Etant Contracteur je posside  
plusieurs années d'experience  
dans la Construction et dans  
l'Immobilier

Je m'engage à remplir mon  
devoir avec justice et consciencieusement  
comme par le passé

Espérant que ma demande  
sera prise en consideration

Je demeure Votre Obligé

Albert Dussault  
431 Adam ?

267/13

Montréal, 6 février 1917.

A Son Honneur le Maire  
et MM. les Echevins de Maisonneuve.

Messieurs,

Je sollicite, par les présentes, la position  
d'évaluateur de la Cité de Maisonneuve.

Ma longue expérience comme entrepreneur général  
me permet de me croire qualifié à ce poste et ma qua-  
lité de propriétaire payant de fortes taxes et de ré-  
sident de Maisonneuve depuis plusieurs années m'autori-  
se à le solliciter.

Si vous accédez à ma demande vous pouvez être  
assurés que je remplirai mes fonctions avec justice  
et impartialité tant pour la Cité que pour les con-  
tribuables.

Votre tout dévoué, *J. Declaire*

NOUS SOUSSIGNES, contribuables de Maisonneuve,  
appuyons fortement la requête ci-jointe de monsieur  
THEOPHILE LECLAIRE.-

PRESIDENT:  
T. P. HARVATT  
271 AIRD AV.  
MAISONNEUVE

1st V.-PRESIDENT:  
J. G. TAYLOR  
54, 5th AVENUE  
MAISONNEUVE

2nd V.-PRESIDENT:  
A. HUTCHEON  
186 ST. CATHERINE  
MAISONNEUVE

# The Maisonneuve English-Speaking Association

SECRETARY:  
J. C. FYFE  
211 LAFONTAINE  
MAISONNEUVE

TREASURER:  
T. WHITE  
67 BOURBONNIERE ST.  
MAISONNEUVE

Maisonneuve, 6<sup>th</sup> February 1917.

To  
His Honor Mayor Tremblay  
City Hall  
Maisonneuve

Dear Sir.

Re City Assessments.

The Maisonneuve English-Speaking Association at a General Meeting held on 5<sup>th</sup> inst. authorize me to advise you that the Association fully endorses the application of Mr. Geo. V. Kueen for the vacant City Assessments -

I am, Dear Sir,  
Yours faithfully  
John C. Fyfe  
Secretary

(267/13)

Marsouneville 7. Fev. 1917.

Mon honneur;  
Mr. Le Maire,  
Mes. Les Echevins.  
de la Cité de Marsouneville.

Messieurs: -

J'ai l'honneur par les présentes  
d'offrir mes services comme évaluateur  
de cette Cité. Je demeure dans le quartier  
Ouest depuis cinq <sup>ans</sup>. Je suis propriétaire  
de plusieurs propriétés dans cette ville  
et je crois que j'ai toutes les  
connaissances voulues pour  
remplir cette position, ayant construit  
plusieurs propriétés à Marsouneville.  
Espérant que cette lettre sera  
prise en considération.

Je suis  
Voté dévoué Henri Benier

267/13

Montréal, 6 Février 1917

Monsieur le Maire  
et M<sup>rs</sup>. les Echevins.

Messieurs,-

Vu que mon terme d'évaluateur est expiré et que j'ai fait mon possible pour remplir mon devoir comme tel, je me présente devant vous, vous priant de bien vouloir prendre mon application pour un nouveau terme, comme évaluateur.

Espérant Messieurs que vous prendrez ma demande en sérieuse considération et vous remerciant d'avance, je vous prie de me croire, Messieurs,

Votre très humble serviteur.

A Lapointe

283, 3e Avenue,  
Haissonneuve.

267/13

Maisonneuve, 9 février, 1917.

Au Conseil de Ville de Maisonneuve.

Messieurs,-

Sachant que vous nommerez prochainement les évaluateurs de la Cité pour l'année courante, j'ai l'honneur de faire application à cette charge. Je crois être dûment qualifié pour en remplir les devoirs.

Espérant que vous considérerez favorablement la présente, veuillez me croire, Messieurs,-

Votre tout dévoué,

*Rock Limoges*

51 Orléans.

267/13

Maisonneuve, 12 Février, 1917.

A Son Honneur le Maire et  
MM.les Conseillers  
de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs,-

Je fais par les présentes application pour obtenir la charge d'évaluateur de la Cité de Maisonneuve pour l'année 1917. -Je puis vous assurer que j'ai la compétence nécessaire et les connaissances voulues pour remplir cette fonction à la satisfaction de tous ayant à mon acquis plusieurs années d'expérience.

J'ose croire, Messieurs, que vous prendrez mon application en sérieuse considération et que vous y ferez droit.

Je demeure

Votre très humble serviteur,

*Stap. Houle*



M. Nap. Houle,  
M. T. Leclaire,  
M. Henri Bernier,  
M. Albert Dussault,  
M. A. Lapointe,  
M. H. J. Harrison,

13 Fév. 1917.

Maisonneuve.

135/17  
Cher Monsieur,-

Application comme évaluateur

Votre application en date du février cou-  
rant à la charge d'évaluateur de la Cité de Maisonneuve, a  
été présentée au Conseil à son assemblée du 12 du même mois.  
Malheureusement, je regrette d'avoir à vous annoncer que vu  
les nombreuses applications à cette charge, le Conseil s'est vu  
forcé d'en refuser un certain nombre et notamment la vôtre.

Déplorant avec vous ce contretemps, veuillez  
me croire

Votre tout dévoué,

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

13 Fév. 1917.

MM. Roch Limoges,  
Ars. Marchessault et  
Geo. V. Kneen,  
Maisonneuve.

Messieurs,-

Nomination comme évaluateurs

J'ai l'honneur de vous informer que suivant résolution adoptée par le Conseil de la Cité de Maisonneuve, à son assemblée du 12 février courant, ont été nommés évaluateurs de ladite Cité, pour l'année courante: MM. Roch Limoges pour le quartier ouest; Ars. Marchessault, pour le quartier centre et Geo. V. Kneen, pour le quartier est, au salaire de \$600.00 chacun.

Cet engagement est fait conformément à l'article 9, 63 Victoria, chap. 53, lequel se lit comme suit:

"9. Les articles suivants sont ajoutés après l'article 29 du chapitre 57 de la loi 61 Victoria:"

"29a. Les évaluateurs seront nommés par le conseil aussitôt après les élections annuelles, et leur engagement sera pour un an à compter du jour de leur nomination".

"29b. Leur salaire et les termes de paiement seront fixés par le conseil".

"29c. Outre les devoirs qui leur sont imposés par la loi, ils devront faire et exécuter les choses qui leur seront ordonnées par le conseil ou le comité des finances, pourvu que ces choses soient de la nature de leurs fonctions, sous peine de destitution par le conseil sans avis préalable et sans rémunération pour le salaire à venir ou autrement."

Veuillez me croire  
Votre tout dévoué

Sec. Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.

AT/

27/13

Maisonneuve, 22 Février, 1917.

Au Conseil de Ville de Maisonneuve.

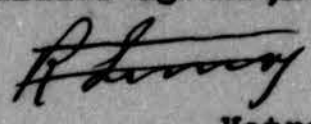
Messieurs,-

135/17

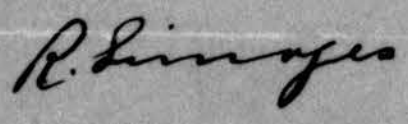
Nomination comme évaluateur

En réponse à votre honorée du 13 crt., m'informant que j'ai été nommé évaluateur de la Cité pour l'année courante conjointement avec MM. A. Marchessault et G.V. Kneen, je dois vous dire que j'accepte avec plaisir ma nomination comme tel et en remplirai fidèlement les devoirs.

Veillez agréer, Messieurs, mes remerciements empressés et me croire



Votre tout dévoué,





# CITÉ DE MAISONNEUVE

135/17 Je, soussigné, Arsène Marchessault

ayant été dûment nommé évaluateur

de la CITÉ DE MAISONNEUVE, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi

à Maisonneuve,

ce 14ème.

jour d e mars

1917.

*Arsène Marchessault*

*J. D. Ambrose*



# CITÉ DE MAISONNEUVE

1357  
Je, soussigné, Geo.V.Kneen,

ayant été dûment nommé Evaluator pour l'année 1917

de la CITÉ DE MAISONNEUVE, jure solennellement sur les Saints Évangiles que je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi  
à Maisonneuve, ce 17<sup>ème</sup>  
ce

jour de mars, 1917

*J. A. Smith*

*Geo. V. Kneen*



# CITÉ DE MAISONNEUVE

Je, soussigné, Roch Limoges, de la Cité de Maisonneuve,

ayant été dûment nommé Évaluateur pour l'année 1917

de la CITÉ DE MAISONNEUVE, jure solennellement sur les Saints Evangiles que je remplirai bien et fidèlement et au meilleur de mon jugement et de ma capacité les devoirs de ma charge.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi

à Maisonneuve,

ce seizième

jour d'avril 1917

P25/B1,178

2

4

6

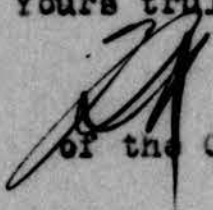
June 13th.1917

Canadian Vickers, Ltd,  
c/o Mr. P. L. Miller, Gen. Mgr.,  
Longue-Pointe.

135/114  
Dear Sir,-

The bearer, Mr. Arsene Marchessault,  
is one of the Assessors of the City of Maisonneuve  
and, with his colleagues, will want to go through your  
property for assessment purposes. I would ask you to  
knidly give them access to your plant.

Yours truly,

  
Sec. Treas.  
of the City of Maisonneuve

CB/AL

P25/B1,178

2

4

6

Maisonneuve, 19 Dec. 1917

Son Honneur le Maire &  
MM. les Echevins de la  
Cité de Maisonneuve

Messieurs,

135/17 Nous sommes heureux de vous faire rapport que nous avons le 14 Dec. homologué le rôle d'évaluation pour l'année 1917-18. Ci-joint un état des chiffres qui apparaissent maintenant au dit rôle. Nous espérons que l'augmentation de \$ 843,465.00 sur le rôle de l'année dernière vous donnera satisfaction.

Durant la semaine de révision, nous avons reçu cent-quatre-vingt-huit plaintes. Sur ce nombre, cent ont été considérées favorablement et sur lesquelles nous avons fait des réductions se chiffrant à \$ 482,340.00.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération que étant la première année que nous faisons l'évaluation, les informations de notre secrétaire nous ont été d'une aide très efficace. Il a de plus passé plusieurs de ses soirées à la confection du rôle en outre des soirées que nous lui avons demandé de sacrifier pour nous aider à faire notre travail, et nous espérons que comme par le passé ses services seront généreusement récompensés.

Nous espérons aussi, que comme nos prédécesseurs nous recevrons une indemnité à titre de bonus.

Espérant que vous acquiescerez à nos demandes, nous demeurons

Vos respectueux serviteurs

*A. Marchessault*  
*R. L'Orange*  
*Geo. V. Kuen*

Evaluateurs de la  
Cité de Maisonneuve





BUREAU DU  
SECRETARE-TRESORIER

*Maisonneuve,*

R O L E 1917-18

Biens-Fonds Imposables	\$31,763,240.00
" Non "	25,119,555.00
Population	37,247
Evaluation totale	56,882,795.00
#####	
Augmentation B F Imposables	811,805.00
" " non "	31,660.00
Augmentation générale	843,465.00
Augmentation de population	4,246

Maisonneuve, 5 décembre, 1917.-

La Presse  
La Patrie  
Le Devoir  
Le Canada  
L'Union  
Le Star  
Le Herald  
Eglise Mais  
" Viauy  
H de Ville

135-20-4

4

C I T E D E M A I S O N N E U V E  
A V I S P U B L I C

*dépôt du rôle*

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les Évalua-  
teurs ont déposé le rôle d'évaluation de cette Cité, pour l'an-  
née 1917, le 25 septembre courant (1917), au bureau du Secré-  
taire-Trésorier;

Que ledit rôle restera ouvert à l'examen des intéressés ou  
de leurs représentants durant les trente jours du présent avis,  
durant les heures de bureau;

Que quiconque croira devoir se plaindre du rôle tel que  
préparé, pour lui-même ou pour un autre, pourra produire une  
plainte par écrit et sous serment, au bureau du soussigné,  
dans le délai susdit, mentionnant l'objet et les raisons de  
la demande;

Et enfin que les évaluateurs se réuniront à l'Hôtel-de-  
Ville de Maisonneuve, dans la salle du Conseil, pour entendre  
les parties intéressées et examiner les plaintes produites  
à 8 hrs.p.m., vendredi et lundi, les 26 et 29 octobre prochain  
pour le quartier Est; mardi, le 30 octobre pour le quartier  
Centre et mercredi et vendredi, les 31 octobre et 2 novembre  
aussi prochain pour le quartier ouest.

Donné à Maisonneuve, ce vingt-cinquième jour de septembre,  
mil neuf cent dix-sept.

26, 29 Sept, 6, 13, 20, 25 Oct/17

*J. J. Amisou*, Sec.-Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.

C I T Y O F M A I S O N N E U V E  
P U B L I C N O T I C E

PUBLIC NOTICE is hereby given that the Valuers have lod-  
ged the valuation roll of this City for the year 1917, on the  
twenty-fifth day of September instant (1917), at the Office of  
the Secretary-Treasurer;

That the said roll shall remain open to the examination  
of the interested parties or their representatives, during the  
thirty days following, during the business hours;

That any who shall have to complain of said roll for him-  
self or for another, can file a complaint by writing and under  
oath, at the office of the undersigned in the aforesaid delay,  
showing the purpose and the reasons of said complaint;

And that the Valuers will meet at the City Hall of Mai-  
sonneuve, in the Council Room, at 8 o'clock p.m., Friday &  
Monday, the 26th and 29th of October next for the East Ward;  
Tuesday, the 30th October, for the Center Ward; and Wednesday  
& Friday, the 31st October and 2nd November for the West Ward,  
to hear the interested parties and examine the complaints filed.

Given at Maisonneuve, this twenty-fifth day of September,  
nineteen hundred and seventeen.

*J. J. Amisou*, Sec.-Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.

*over*

Je, soussigné, constable assermenté, certifie sous mon serment d'office que j'ai ce jour affiché l'avis public ci-dessus à au moi deux endroits les plus publics de cette Cité.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve ce vingt-cinquième jour du mois de septembre mil neuf cent dix-sept.

*A. J. Gauthier*

Constable assermenté.

135-20-5



BUREAU DU  
SECRETARE-TRESORIER

TEL. BELL LABALLE 1280

Maisonneuve, 3 Octobre, 1917.

A Son Honneur M. le Maire  
et MM. les Conseillers  
de la Cité de Maisonneuve.

Messieurs,-

Dépôt rôle d'évaluation

Nous sommes heureux de vous faire rap-  
port que nous avons déposé le rôle d'évaluation pour  
l'année 1917-18, le 25 septembre dernier (1917). -Nous  
vous attachons une copie des chiffres obtenus et nous  
espérons que vous les trouverez satisfaisants.

*L. Lafreniere*

Sec. des Evaluateurs  
de la Cité de Maisonneuve.

AT/



BUREAU DU  
SECRETARE-TRESORIER

TEL. BELL LABALLE 1280

*Maisonneuve, 3 Octobre, 1917.*

R O L E 1917-18

Biens-Fonds Imposables	-----	\$ 32,246,705.00
Biens-Fonds non imposables	-----	25,112,835.00
Population	-----	35,247
Evaluation Totale	-----	57,359,540.00

====

Augmentation des Biens-Fonds Imposables		1,324,895.00
" " non imposables		24,940.00
Augmentation Générale		1,349,835.00
Augmentation de la population		2,246

==

P25/B1,178

2 8

La Presse  
La Patrie  
Le Canada  
le Devoir  
L'Union Mais  
Herald  
Star  
Egl Mais  
Egl Viauv  
H de V

135-20-6

6

perceptions des taxes

C I T E D E M A I S O N N E U V E

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sous-signé, Secrétaire-Trésorier de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que spéciales et scolaires, pour l'année commençant le premier mai, 1917 et se terminant le trente avril, 1918, a été complété et qu'il est déposé à mon bureau, à l'Hôtel-de-Ville de Maisonneuve.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe sont par les présentes sommées d'en payer le montant au soussigné, à son dit bureau, dans les vingt jours de cette date, sans autre avis.

Un escompte de cinq pour cent (5%) sur le montant des taxes municipales sera accordé à toute personne qui en effectuera le paiement dans les quinze jours de cette date,

Donné à Maisonneuve, ce quinzième jour du mois de décembre, mil neuf cent dix-sept.

(15,17,19,22,25,27 & 29 Dec/17)

*J. J. Armitage* Sec. Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.

C I T Y O F M A I S O N N E U V E

P U B L I C N O T I C E

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Secretary-Treasurer of the City of Maisonneuve, that the roll for real estate municipal, special and school taxes for the year beginning on the first of May, 1917 and expiring on the 30th of April, 1918, has been completed and deposited in my office at the City Hall of Maisonneuve.

Every persons therein mentioned subject to the payment of any taxes are by these presents required to pay the amount of same to the undersigned at his office in the twenty days from this date without further notice.

A discount of five per cent (5%) on the amount of municipal taxes shall be granted to all persons paying said taxes during the following fifteen days from this date.

Given at Maisonneuve this fifteenth day of December, nineteen hundred and seventeen.

*J. J. Armitage* Sec. Treas.  
of the City of Maisonneuve.

Je, soussigné, constable assermenté, certifie sous mon serment d'office que j'ai ce jour affiché l'avis public ci-dessus, à au moins deux endroits les plus publics de cette Cité.

EN FOI DE QUOI j'ai signé à Maisonneuve, ce quinzième jour de décembre, mil neuf cent dix-sept.

*Regis Chénier*  
Constable assermenté.

# La Patrie

EDIFICE "LA PATRIE"  
MONTREAL

Montreal, September 25th, 1917.

Mr. Hinton,  
City of Maisonneuve,  
MAISONNEUVE.

*re note & Encl on*

Dear Sir:-

*135/17*

We have received the Public Notice which we will run in "LA PATRIE" on the following dates: September 25, 29; October 6, 13, 20 and 25, and for which we will charge you 15¢ per line net.

As you will notice by the enclosed advertising rate card our tariff has been increased and we will charge you in future 15¢ per line net instead of 12¢ per line as heretofore.

Thanking you for this order, believe us,

Yours very truly,

"LA PATRIE" CO. LIMITED.

ET/GC.

# La Patrie

EDIFICE "LA PATRIE"  
MONTREAL

Montréal, le 9 octobre, 1917.

Monsieur Hinton,  
Secrétaire,  
VILLE DE MAISONNEUVE.

Monsieur:-

Monsieur Wilson, l'un de nos rédacteurs, a attiré notre attention sur la remarque que l'un des membres du Conseil de la Ville de Maisonneuve lui avait faite au sujet d'une lettre que nous vous aurions adressée en anglais tout récemment.

La raison pour laquelle cette lettre vous a été écrite en anglais c'est que nous avons cru nous adresser à un anglais, afin de mettre la chose au clair nous prenons la liberté de vous accuser réception de la commande d'annonces que vous nous avez envoyée en septembre dernier, mais en français cette fois.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations empressées.

LA CIE DE PUB. DE "LA PATRIE" Limitée

ET/GC.



# La Patrie

EDIFICE "LA PATRIE"  
MONTREAL

Montréal, le 25 septembre, 1917.

Monsieur Hinton,  
Secrétaire,  
Ville de Maisonneuve.

Monsieur:-

Nous avons reçu l'"AVIS PUBLIC" que nous publierons dans "LA PATRIE" aux dates suivantes: septembre 25, 29; octobre 6, 13, 20 et 25, et pour lequel nous vous chargerons 15¢ la ligne.

Comme vous le constaterez par le tarif d'annonces que vous trouverez sous pli nos taux ont été élevés et nous vous chargerons à l'avenir un prix net de 15¢ la ligne au lieu de 12¢, comme par le passé.

Vous remerciant pour cette commande, veuillez nous croire,

Vos tout dévoués,

LA CIE DE PUB. DE "LA PATRIE" Limitée

HJGC.

**MONTREAL, CANADA.**

**ETABLI EN 1873**

Publié tous les soirs, en français, excepté les samedis  
et jours de fête.  
Prix 1 centim; samedi 2 centim; par la poste \$3.00 par  
année.

**En force le 1er août 1917**

Sujet à changement sans avis.

**Annonces par contrat "Display", pour être  
employées dans les douze mois.**

Mesure égale — 14 lignes au pouce.

CARACTÈRES	15c (la ligne égale)	
500 lignes ou plus 10c	"	\$50.00
1000 "	8c	40.00
2000 "	7c	140.00
3000 "	6½c	195.00
4000 "	6c	260.00
5000 "	5½c	350.00
10000 "	5c	500.00
20000 "	4½c	700.00

**MATIERE A LIRE ANNONCE**—Les annonces en matière  
à lire et ayant le cachet de la nouvelle, mais avec un titre diffé-  
rent, publiées au hasard de la mise en page, suivant double  
régime, excepté en première ou dernière page, et avec le mot  
"annonce" au bas, deux lignes pour une.

**ANNONCE SPECIALE**—Taux spéciaux couvrant les  
Annonces Théâtrales, Echanges, Rapports Annuels, Maisons  
d'Education, Annonces Municipales, du Gouvernement,  
d'Hôtels, Légales, Politiques, et de Villégiature fournis sur  
demande.

La nouvelle convention postale entre le Canada et les Etats-  
Unis ne permettant plus sans frais énormes de publier toutes  
leurs annonces dans l'édition expédiée aux Etats-Unis, les  
éditeurs ne pourront promettre l'insertion dans cette édition,  
à moins de conditions spéciales avec l'annonceur.

**Au hasard de la mise en page, excepté sur la première  
ou la dernière page—espace minimum 2 pouces (28 lignes)**  
(1) Tête de colonne et côté matière à lire ou suivant  
immédiatement et côté matière à lire, à l'option des  
éditeurs, 25% additionnels.  
(2) Côté matière à lire 15% additionnels.  
(3) Page spéciale 15% additionnels.  
(4) Tête de colonne 15% additionnels.  
(5) Tête de colonne, côté matière à lire (sans option)  
50% additionnels.

tarif spécial pour les voyageurs de commerce, \$2.50 par jour.

le NATIONALISTE publie chaque dimanche un feuilleton des plus intéressants. Le lisez.

*Le Progrès 25 sept 1917*

## Cité de Maisonneuve

### AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC *de rôle du rôle* est par les présentes donné que les évaluateurs ont déposé le rôle d'évaluation de cette cité, pour l'année 1917, le 25 septembre courant (1917), au bureau du secrétaire-trésorier;

Que ledit rôle restera ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants durant les trente jours du présent avis, durant les heures de bureau;

Que quiconque croira devoir se plaindre du rôle tel que préparé, pour lui-même ou pour un autre, pourra produire une plainte par écrit et sous serment, au bureau du soussigné, dans le délai susdit, mentionnant l'objet et les raisons de la demande;

Et enfin que les évaluateurs se réuniront à l'hôtel de ville de Maisonneuve, dans la salle du conseil, pour entendre les parties intéressées et examiner les plaintes produites à 8 hrs p.m., vendredi et lundi, les 26 et 29 octobre prochain pour le quartier Est; mardi, le 30 octobre pour le quartier Centre, et mercredi et vendredi, les 31 octobre et 2 novembre aussi prochain pour le quartier ouest.

Donné à Maisonneuve, ce vingt-cinquième jour de septembre, mil neuf cent dix-sept.

(Signé) Jos. HINTON,  
Sec.-trés. de la cité de Maisonneuve.

Les politiciens n'aiment pas le NATIONALISTE. C'est qu'il est trop bien informé, à leur endroit.

en Lens-Bethune, loin  
été attaqué dans la nuit  
par un groupe beau-  
nombreux. Il a tenu jus-  
qu'au moment de son  
épuisement de ses munitions,  
il s'est replié, à travers un vio-  
lombardement, jusqu'aux lignes  
allemandes.

aviateurs allemands sont ac-  
les combats aériens sont fré-

quelques parties du front, les  
s ont eu à repousser 6 ou 7  
attaques et 3 ou 4, ailleurs.  
u moins un cas, il s'est à pei-  
ulé 5 secondes entre le mo-  
où l'attaque fut signalée et où  
ons ont simplement annihilé  
ses. Dans 2 ou 3 attaques, seu-  
les assaillants sont venus à  
du fusil.

LE DE QUEBEC, district de Mont-  
Supérieure No 512—Siméon Fink,  
ur, vs. Samuel Clark, défendeur.  
jour d'octobre 1917, à dix heures  
t-midi, au domicile du dit défen-  
No 1807 rue Clark, en la cité de  
seront vendus par autorité de  
s biens et effets du dit défendeur,  
cette cause, consistant en meubles  
c, etc. Conditions: argent comp-  
E. PIGEON, H.C.S.  
l, 24 septembre 1917.

LE DE QUEBEC, district de Mont-  
Supérieure No 1483—Anglo Ca-  
pe and Machinery Company, Li-  
manderesse, vs. Zéphirin Gizear  
défendeur. Le 5me jour d'octobre  
x heures de l'avant-midi, à la  
faïres du dit défendeur, au No  
re-Dame est en la cité de Mont-  
t vendus par autorité de justice  
et effets du dit défendeur, saisis  
ause, consistant en presse à im-  
tillage d'imprimerie et meubles,  
ions: argent comptant. J. S. LA-  
S.  
25 septembre 1917.





ARTICLES D'AMÉRIQUE  
SPECIALS  
Fautenill ou berceuse  
de living room  
29.75  
11.75

## BREVETS D'INVENTION

En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis.  
MARION & MARION  
364 rue Université, Montréal.

### CITE DE MAISONNEUVE AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les Évaluateurs ont déposé le rôle d'évaluation de cette Cité, pour l'année 1917, le 25 septembre courant (1917), au bureau du Secrétaire-Trésorier;

Que ledit rôle restera ouvert à l'examen des Intéressés ou de leurs représentants durant les heures de du présent avis, durant les heures de bureau;

Que quiconque croira devoir se plaindre du rôle tel que préparé, pour lui-même ou pour un autre, pourra produire une plainte par écrit et sous serment, au bureau du sousigné dans le délai susdit, mentionnant l'objet et les raisons de la demande;

Et enfin que les évaluateurs se réuniront à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve, dans la salle du Conseil, pour entendre les parties intéressées et examiner les plaintes produites à 8 hrs p.m., vendredi et lundi, les 26 et 29 octobre prochains pour le quartier Est; mardi, le 30 octobre pour le quartier Centre et mercredi et vendredi les 31 octobre et 2 novembre aussi prochainement, pour le quartier ouest;

Donné à Maisonneuve, ce vingt-cinquième jour de septembre, mil neuf cent dix-sept.  
(Signé) JOS. HINTON, Sec.-Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.  
Sept-25, 29, Oct-6, 13, 20, 25

LA "PATRIE" est publiée et imprimée par la Compagnie de Publication de la PATRIE Limitée, au No 120 rue Ste-Catherine Est, coin de la rue Hôtel de Ville, Montréal. L. J. Tarte, président et directeur-gérant, résidant au No 501 Ave Roslyn, Westmount. Tel. Westmount 6879.

### INGENIOSITE BELGE

Emues des nombreuses évasions qui se pratiquaient sur certains points de la frontière hollandaise.

Col Fuel	74
Crucible	21
Erie	147
Gen Electric	36
G No- Ore	62
Insp Copper	87
Int. Mer. Marine Pfd.	29
Int. Com	41
Int. Copper	34
Mex Pete	95
New York Can	21
Nevada	101
Northern Pac	62
Pennsylvania	83
Reading	84
Rep Iron & Steel	47
Ry Steel Springs	92
Sou Pac	46
Studebaker	165
Texas Oil	131
Un Pac	140
U S Ind Alcohol	80
U S Rubber	112
U S Steel	96
Utah Copper	28
Willy Overland	46
Westinghouse	53
Midvale	100
Gen Motors	100

### NEW-YORK CURB

Cours fournis par Bryant, I Co., 94 à 98 rue St-Francois-Montréal.

Aetna Expl	18 1/2
Anglo Oil	8 1/2
Buite Copper	76
Chev Mot	2
Cons. Arizona	70
Crap	41
Curtis Aero	5 1/2
Hollinger	5
Unionville	12
Intor Petro	5 1/2
Lake Torpedo	49
Magma Cop	1
Max Munit	140
Mid West	9 1/2
Nipissing	3 1/2
Nor Amer Pup	11
Peerless Moto	16
Rex Cons.	10
Sapulpa Oil	18
Submarine Corp	1 1/2
Triangle Film	20
Unit Mot	35 1/2
United Verde	4 1/2
U S Steams	1/2
Vacuum Gas	1 1/2
World Film	8 1/2
Wright Martin	8 1/2

### LES VENTES IMMOBIL

Ave Hôtel de Ville, Nos 60 et 62, lot 895-22, bâtisses. Amédée grand vend à Arthur Brassard 500.  
Rue Clarke, lots 282-351, 352-394, 395, vacants. Terrain ch 25 x 124 pieds. St. Lawrence ward Land Co. vend à Harry 42,968.  
Rues St-Patrick et St-Joseph, Cité de Maisonneuve.

Vendu 14 Maisonneuve 20 oct 1917

rot du rôle

L'UNION DE

neuve  
IC

évaluateurs ont déposé  
le 25 septembre cou

ou de leurs repré-  
sentants de bureau;  
préparé, pour lui-  
même et sous ser-  
ment l'objet et les

Ville de Maisonneuve  
intéressés et  
le 25 et 29  
pour le quartier  
aussi prochain

septembre, mil neuf  
cent dix-sept.

SAUC  
Tél.  
LaSalle  
92

*dépôt du rôle*

L'UNION DE

# Cité de Maisonneuve

## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que les Evalueurs ont déposé le rôle d'évaluation de cette Cité, pour l'année 1917, le 25 septembre courant (1917), au bureau du Secrétaire-Trésorier;

Que ledit rôle restera ouvert à l'examen des intéressés ou de leurs représentants durant les trente jours du présent avis, durant les heures de bureau;

Que quiconque croira devoir se plaindre du rôle tel que préparé, pour lui-même ou pour un autre, pourra produire, une plainte par écrit et sous serment, au bureau du soussigné, dans le délai susdit, mentionnant l'objet et les raisons de la demande;

Et enfin que les évaluateurs se réuniront à l'Hôtel de Ville de Maisonneuve, dans la salle du Conseil, pour entendre les parties intéressées et examiner les plaintes produites à 8 heures p.m., vendredi et lundi, les 28 et 29 octobre prochain pour le quartier Est; mardi, le 30 octobre pour le quartier Centre et mercredi et vendredi, les 31 octobre et 2 novembre aussi prochain pour le quartier Ouest.

Donné à Maisonneuve, ce vingt-cinquième jour de septembre, mil neuf cent dix-sept.

(Signé) JOS. HINTON, Sec-Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.

*L'Union de Maisonneuve 20 oct 1917*

SAUC  
Té.  
La Salle  
92

1918

*Union de Maisonneuve*

*27 Dec 1917*

*perception des taxes*

**Cité de Maisonneuve**

**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que spéciales et scolaires, pour l'année commençant le premier mai, 1917 et se terminant le trente avril, 1918, a été complété et qu'il est déposé à mon bureau, à l'Hôtel-de-Ville de Maisonneuve.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe sont par les présentes sommées d'en payer le montant au soussigné, à son dit bureau, dans les vingt jours de cette date, sans autre avis.

Un escompte de cinq pour cent sur le montant des taxes municipales sera accordé à toute personne qui en effectuera le paiement dans les quinze jours de cette date.

Donné à Maisonneuve, ce quinzième jour de décembre, mil neuf cent dix-sept.

(Signé) JOS. HINTON,  
Sec. Trés. de la Cité  
de Maisonneuve.

Succession ont fait  
de l'ordre de Ci  
de religieuses de  
ne le permit.  
orte, tandis que les  
voir ce qui se passait  
prenante, il se trouva  
aux sentiments géné-  
d'Espagne.  
lequel possédait des  
ves si grandes qu'elle  
voire des reines, et  
ir son propre couvent,  
e devant le Tribunal  
se débarrasser quand  
nitas, dont le costume  
t surtout qu'il s'agis-  
danger de mort s'il  
ous n'apportez pas le  
st le bien. Que dési-  
érin — répondit dou-  
bri pendant quelques  
esse. — La paix sera  
nt une barrière entre  
que de se savoir en  
ent le les mains du  
rieur du couvent, et  
es paupières.  
les romanciers en  
constance, elle était  
n et se retrouvant  
t les dispositions lui



D'ORDRE  
LES MAIRES, N  
US LA HAUT  
SSIEURS LE

ANNÉE

...missions ou, à  
ne de leur réception et le  
age alors.  
Bureau du Bureau des Commis-  
L. N. SENECALE,  
Secrétaire.  
Bureau des Commissaires  
Hôtel de Ville.  
Montreal, le 29 décembre 1917.  
226-1.

... ennemis ont  
otto l'une de nos  
de l'ennemi à cap-  
erre. Entre Cesuna  
es ennemies et ont  
asus des forces en-  
e bons résultats.  
ns d'artillerie. Nos  
dans le voisinage  
lancé par nos mor-  
geur, que l'ennemi

S  
ONTRAIRES  
DECLARATION  
ALRYMPLE, VI-  
DE LA COM-  
EPONDANT A M.  
QUI DIT QUE  
GNIE EN RÉTI-  
S SIX MILLIONS

ce-président de la  
nd Trone affirme  
de M. D. B. H.

**CITE DE MAISONNEUVE**  
**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes  
donné par le soussigné Secrétaire-trésorier de la cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que spéciales et scolaires, pour l'année commençant le premier mai 1917 et se terminant le trente avril 1918, a été complété et qu'il est déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville de Maisonneuve.

Toutes les personnes y mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe sont par les présentes sommées d'en payer le montant au soussigné, à son dit bureau, dans les vingt jours de cette date, sans autre avis.

Un escompte de cinq pour cent sur le montant des taxes municipales sera accordé à toute personne qui en effectuera le paiement dans les quinze jours de cette date.

Donné à Maisonneuve, ce quinzième jour de décembre mil neuf cent dix-sept.

(Signé): JOS. HINTON, Sec.-trés.  
de la cité de Maisonneuve.  
216-17-19-20-22-24-27-29

...us p  
ns et c  
en cette  
so, me  
tions J.  
réal 21  
...e de  
al. Cour  
inman a  
r.  
e jour d  
l'avant-  
ndeur, a  
e en la  
ndis pa  
ds et eff  
en cette  
s de mé  
tions : A  
J.  
réal 21 d  
...ue de  
al. Cour  
sdill, de  
n. défenc  
e jour de  
l'avant-m  
du deman  
Jane Est  
ront vend  
les biens  
saisis en  
une épin  
tions : Ar  
L. E. B  
réal 21 de  
...ace de  
al. Cour S  
us, deman  
éfenderess  
e jour de  
l'avant-mid  
éfenderess  
s-Catherine



P25/B1,178

DE PARIS  
 un Comité de "reco-  
 lations entre em-  
 ployés". Le plan  
 créera toute une  
 mixtes permanentes  
 industrie et des com-  
 sommet desquels  
 industriel national  
 cuperont du rétabli-  
 trade-unionistes et  
 tion, des questio-  
 technique et de pr-  
 res et de l'organi-  
 L'Etat interviend-  
 comme conseiller,  
 ner au besoin les  
 par les Conseils.

pour son...  
 aradis qu'autour...  
 autre mère est la...  
 Deux Errosses  
 dit le brave homme  
 etts innocents à la voix de  
 oneds sont à vous, prenez et  
 Entre vous trois, mes pe-  
 me Ton faisait quatre parts, et  
 qui, dit le papa, "cette autre part  
 ont ses grands yeux : "C'est", part  
 "Pour petit frère au cimetière"

**de MAISONNEUVE**  
**AVIS PUBLIC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Secrétaire-Trésorier de la Cité de Maisonneuve, que le rôle de perception des taxes foncières, tant municipales que spéciales et scolaires, pour l'année commençant le premier mai 1917 et se terminant le 30 avril 1918, a été complété et qu'il est déposé à mon bureau, à l'hôtel de ville de Maisonneuve.

Toutes les personnes mentionnées comme sujettes au paiement de quelque taxe sont par les présentes sommées d'en payer le montant au soussigné, à son dit bureau, dans les vingt jours de cette date, sans autre avis.

Un escompte de cinq pour cent sur le montant des taxes municipales sera accordé à toute personnes qui en effectuera le paiement dans les quinze jours de cette date.

Donné à Maisonneuve, ce quinzième jour de décembre, mil neuf cent dix-sept.

(Signé) JOS. HINTON, Sec.-Trés.  
 de la Cité de Maisonneuve.  
 15-17-19-22-25-27-29

**DE COMPTES**  
 ouvriers et journa-  
 ettes seront payées  
 paiements faciles.  
 M. Lemieux, 37  
 ph Ouest, 31-jno

**Mme SUMMERS**  
 désirent se procurer  
 me Summers, doi-  
 son agent. Mme M.  
 eret, près Sher-  
 192. 42-s-ian

**ATIONS**  
 e meubles de tous  
 avec soin, mate-  
 euf, plumes de in-  
 urcot, 707 Lafon-  
 237-26

font venus p  
 les biens et es  
 saisis en cette  
 un plano, me  
 Conditions : J.  
 Montréal 21

Province de  
 Montréal, Cour  
 H. Steinman a  
 Métayer.  
 Le 31e jour d  
 hrs de l'avant-  
 dit défendeur, a  
 naudière en la  
 ront vendus pa  
 les biens et eff  
 saisis en cette  
 meubles de mē  
 Conditions : J.  
 Montréal 21

Province de  
 Montréal, Cour  
 S. Croysdill, de  
 Bergévin, défend  
 Le 31e jour de  
 hrs de l'avant-m  
 faires du deman  
 Notre Dame Est  
 réal seront vend  
 justice les biens  
 fendeur saisis en  
 tant en une épin  
 Conditions : Ar  
 L. E. B  
 Montréal 21 dé

Province de  
 Montréal, Cour S  
 A. Poitras, deman  
 riche, défenderess  
 Le 31e jour de  
 hrs de l'avant-mē  
 la dite défenderess  
 min Ste-Catherine

*La Patrie*  
 12 Dec 1917  
 Travaux publics  
 Le receveur des Travaux publics  
 4.00 p.m. mercre-  
 di, le 26 décembre 1917, les sou-  
 missions séparées pour la fourniture des  
 classés par mécaniques pour bureaux  
 dans les édifices publics fédéraux, à  
 être livrés à Ottawa; lesquelles sou-  
 missions devront être cachetées,  
 adressées au soussigné et porter sur  
 leur enveloppe, en sus de l'adresse,  
 les mots "Soumissions pour mobi-  
 liers métalliques Nos S-1945 et S-

**J. P. ABEL, FORTIN & CIE.**

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE  
ET MANUFACTURIERS DE  
BOITES EN BOIS DE TOUTES SORTES

379 AVE DESJARDINS.

MAISONNEUVE, 29 juin 1917.  
MONTREAL.

135/17

*transport*

JE soussigné obde et transporte en  
garantie la somme de \$300.00, (trois cents piastres)  
en compte sur salaire qui m'est dû par la ville de  
Maisonneuve, pour services comme évaluateur.

J'ai signé

*A. Marchessault*

.....  
TÉMOIN

*P. Dussault*

ladite somme à notre crédit, et ce,  
sans trop vous causer d'inconvénient.

Vous remerciant d'avance pour  
votre bonne attention et espérant vous  
lire favorablement bientôt,

Veillez nous croire,  
Vos obligés,

INCL. 1  
AEF/RD

J. P. ABEL FORTIN & CO.

*RD*

Nos cotations sont sujettes au cas de grèves ou accidents et tous retards hors de notre contrôle.

**J. P. ABEL, FORTIN & CIE**

MARCHANDS DE

**Bois de Sciage, Excelsior, Boîtes**

SPÉCIALITÉ : — BOIS FRANC

379 AVE DESJARDINS  
MAISONNEUVE,  
Montréal

29 juin 1917.

M. Joseph HINTON,  
Sec.-trés. de la Cité  
de Maisonneuve,  
Hôtel de Ville,  
MAISONNEUVE.

Monsieur:-

M. Arsène MARCHESSAULT,  
de Maisonneuve, nous a transporté en  
garantie, la somme de \$300.00, en  
accpte sur salaire qui lui est dû  
par la ville de Maisonneuve, pour  
services comme évaluateur, tel que  
par copie ci-jointe.

Vous voudrez bien nous dire aussitôt  
que possible si vous seriez prêt à  
accepter cet arrangement et nous garder  
ladite somme à notre crédit, et ce,  
sans trop vous causer d'inconvénient.

Vous remerciant d'avance pour  
votre bonne attention et espérant vous  
lire favorablement bientôt,

Veuillez nous croire,

Vos obligés,

INCL. 1  
AEF/RDJ. P. ABEL FORTIN & CO.  
*RA*

E

Nos cotations sont sujettes au cas de grèves ou accidents et tous retards hors de notre contrôle.

P25/B1,178

4 3

69/14



135/14

L'AN MIL NEUF CENT DIX - SEPT,  
le neuvième jour du mois de novembre.

DEVANT ME. JOSEPH THEOPHILE LEGAULT, soussi-  
gné Notaire Public pour la Province de Québec, résidant dans  
la cité de Maisonneuve, et y pratiquant ainsi qu'en la cité  
et le district de Montréal.

A COMPARU :-

MONSIEUR ARSENE MARCHESSAULT,  
entrepreneur, de la cité de Maisonneuve.

LEQUEL a, par les présentes, transporté avec  
garantie de fournir et faire valoir, à MESSIEURS "J.P. ABEL  
FORTIN & CIE", une société en nom collectif composée de  
MESSIEURS ARTHUR EUCHER FORTIN et ERNEST ABEL, tous deux manu-  
facturiers de Maisonneuve, ici présents et acceptant, pour  
cette société, une somme de TROIS CENTS PIASTRES, due par  
la Cité de Maisonneuve, corps politique et incorporé, au cé-  
dant à titre d'honoraires attachés à sa position d'évaluateur,  
de la dite cité de Maisonneuve.

Les cessionnaires jouiront et disposeront du mon-  
tant ainsi transporté, en pleine et absolue propriété, à comp-  
ter de ce jour, et en conséquence, ils percevront et retire-  
ront de la dite cité, la susdite somme de TROIS CENTS PIAS-  
TRES et ils en donneront valable quittance le cédant subro-  
geant les cessionnaires dans tous ses droits, actions et pri-  
vilèges à cet effet.

Le présent transport est ainsi fait pour et moyennant  
bonnes et valables considérations que le cédant recon-

Pour signifier les présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie authentique d'icelles. Ce transport est ainsi fait en exécution d'une convention sous seing privé, en date du 29<sup>ème</sup> jour du mois de juin mil neuf cent dix-sept.

Dont acte sous le numéro quatre mille quatre-vingt-dix-huit des minutes du notaire soussigné.

Fait et passé à Maisonneuve.

Et signé par les parties en présence de et avec le notaire soussigné, après lecture faite.

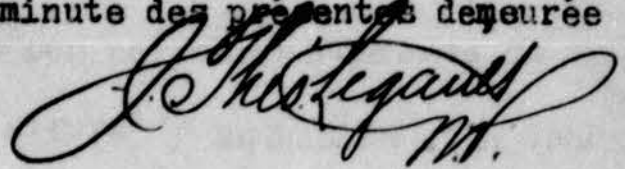
(signé) A. MARCHESSAULT.

" A. E. FORTIN.

" ERN. ABEL.

" J. THEO. LEGAULT. N.P.

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée de record en mon étude.



No. 4098

LE 9 NOVEMBRE 1917.

TRANSPORT.

===: par ===

ARSENE MARCHESSAULT.

===: à ===

J. P. ABEL FORTIN & CIE..

1.ère Copie.

LONERGAN, LEGAULT & MESSIER  
NOTAIRES - NOTAIRES  
MONTREAL

2

4

0

P25/B1,178

4 5

16 novembre 1917.

M. Ars. Marchessault,  
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Transport balance salaire  
comme évaluateur

Le transport que vous avez fait à MM. J.P.Abel, Fortin & Cie. en vertu d'un acte passé devant Mtre.J.T.Legault, N.P. le 9 novembre 1917, No: 4098, a été soumis au Conseil de cette Cité à son assemblée du 14 du même mois puis accepté.

Nous verrons donc à effectuer à qui de droit le paiement de la somme de \$300.00, étant balance à vous due par la Cité de Maisonneuve sur salaire comme évaluateur de ladite Cité.

J'ai l'honneur d'être  
Votre tout dévoué,

Sec.-Trés.  
de la Cité de Maisonneuve.

MLL/AL

P25/B1,178

4 7

2

4

6





BUREAU DU  
SECRETARE-TRESORIER

TEL. BELL LABALLE 1280

*Maisonneuve*, 10th November 1917.

Mr. Jos. Hinton, Sec. Treas.

Maisonneuve.

Dear Sir,-

On account of arrears of taxes on my properties on Orleans Avenue, I hereby wave all claims on \$300.00, balance of salary due me as assessor of the City of Maisonneuve for 1917, which you can use to the payment of part of arrears due on said properties.

Yours truly,

*Paul Kull*

November 16th 1917.

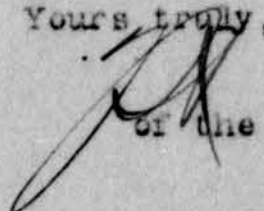
Mr. C.V. Kneen,  
Maisonneuve.

Dear Sir,-

Transfer of salary

Your letter dated the 10th instant has been submitted to the Council of this City at its meeting of the 14th of the same month. -As stated in said letter, an amount of \$300.00, balance of salary due you as assessor of the City of Maisonneuve, will be retained in part payment on arrears of taxes due on your properties on Orleans Avenue.

Yours truly,

  
Sec. Treas.  
of the City of Maisonneuve.

MLL/AL

135-20-8

8

13 Fev.1917.

M.Geo.V.Kneen.,  
515 Ste Catherine,  
Maisonneuve.

Cher Monsieur,-

Inscription au rôle d'évaluation

J'ai l'honneur de vous informer que suivant demande verbale que vous en avez faite, la semaine dernière, sur présentation d'un acte de vente à l'assemblée du Conseil du 7 février ort., par Dame.Margaret Ann MacGillivray (Dme. A.E.Garnet) à Dame Mabel McNutt (Dame Geo.V.Kneen), 6 février 1917, J.A.Couture,N.P., le Conseil a résolu d'inscrire au rôle d'évaluation de la cité de Maisonneuve actuellement en force pour l'année courante, le nom de Dame.Mabel McNutt-Kneen, et de fait ce nom a été dûment ontré depuis audit rôle d'évaluation.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

135/17  
à la Cité  
*[Signature]*

20 Fév. 1917.

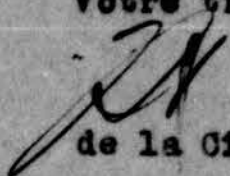
M. Geo. V. Kneen,  
515 Ste Catherine,  
Maisonneuve.

135/17  
Cher Monsieur,-

Veuillez trouver sous pli la copie  
de vente No. 3874, 6 février, 1917, par Dame A.E. Garnet  
à Dame G.V. Kneen que vous avez produite à la Cité de  
Maisonneuve, pour inscription au rôle d'évaluation du  
nom de Dame G.V. Kneen.

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

  
Sec. Trés.

de la Cité de Maisonneuve.

AT/

W. I. GEAR, PRESIDENT.

R. H. GILLEAN, VICE PRES. & MANAGER.

W. A. SUTHERLAND, SEC. TREAS.

6

27/14



OFFICE & WORKS: ONTARIO ST. EAST

# THE WATSON, FOSTER COMPANY LIMITED

MANUFACTURERS OF

CABLE ADDRESS  
"WATSON" MONTREAL

## WALL PAPERS

WESTERN UNION CODE  
UNIVERSAL EDITION

MONTREAL, August 2, 1917.  
CANADA

FILE NO.

Mr. J. Hinton,  
Secretary, - Town of Maisonneuve,  
MAISONNEUVE, - P. Q.

135/17

Dear Sir:-

In reference to the conversation the writer had with you yesterday about the right of Companies to vote in municipal affairs, as you mentioned that there could be more than one representative named for any Company, will you please let us know what would be the limit in number of representatives a Company may authorize to represent them, also at what date it would be necessary to deposit such authority with you.

Yours very truly,

W.A.S.-M.

THE WATSON, FOSTER CO. LIMITED.

OK  
J.H.

*W. A. Sutherland*  
Sec.-Treas.

W. I. GEAR, PRESIDENT

R. H. GILLEAN, VICE PRES. & MANAGER

W. A. SUTHERLAND, SEC. TREAS.

27/14



OFFICE & WORKS: ONTARIO ST. EAST

# THE WATSON, FOSTER COMPANY LIMITED

MANUFACTURERS OF

CABLE ADDRESS  
"WATSON" MONTREAL

## WALL PAPERS

WESTERN UNION CODE  
UNIVERSAL EDITION

MONTREAL, Aug. 13, 1917.  
CANADA

FILE NO.

Jos. Hinton, Esq. - Sec.-Treas.,  
City of Maisonneuve,  
MAISONNEUVE, - P. Q.

Dear Sir:-

In regard to this Company's vote in the City of Maisonneuve, we beg to advise that at a meeting of Directors held on Saturday the 11th instant, the following minute was duly passed:-

"That William A. Sutherland", Secretary-Treasurer, be appointed as attorney to vote for The Watson, Foster Co. Limited at any poll taken in the City of Maisonneuve."

Yours very truly,

W.A.S.-L.

THE WATSON-FOSTER CO., LIMITED,

Sec.-Treas

P25/B1,178

5 3

X 2 4 6

August 16th.1917.

Watson Foster Company,  
Mr.W.A.Sutherland,Sec.Treas.,  
MAISONNEUVE.

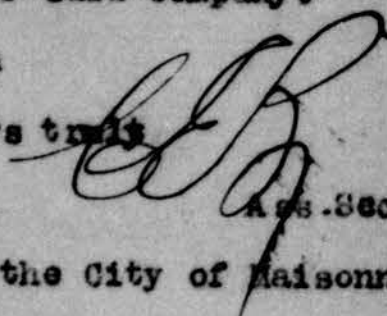
Dear Sir:-

Inscription of name on valuation  
roll

Your letter dated the 13th inst. has been submitted to the Council of this City at its meeting of the 15th of the same month. -As desired, the name of Mr.William A.Sutherland, Secretary-Treasurer of the Watson Foster Co.Ltd., will be entered in the valuation roll of this City to vote for said Company.

I remain

Yours truly

  
Ass.Sec.Treas.  
of the City of Maisonneuve.

CB/AT

P25/B1,178

5 4

53/14

CABLE ADDRESS "MOURGIL" MONTREAL, A B C CODE

**GILMOUR BROS. & CO.**  
IMPORTERS & MANUFACTURERS  
559 PIUS IX AV. MAISONNEUVE,  
MONTREAL, CANADA.

October 10/17.

Secretary,  
City Hall,  
Maisonneuve, Que.

135/17

Dear Sir:-

As the firm of Gilmour Bros. & Co. is a private partnership both members are entitled to a vote. I understand that my name is not registered. Would you please see it is added to the voting list. The name of Mr. John L. Gilmour is already on the list, but <sup>with</sup> ~~in~~ our deed of partnership we are both entitled to a vote.

OK  
LL

Yours truly,

*W. B. Gilmour*

O.K. Ans. 10 Oct/17.



63/114

Head Office  
Bank of Montreal  
Montreal

30th October, 1917.

135/17

Dear Sir,

In conformance with Statute 5, George V, Chapter 89, we send you herewith a certified copy of a Resolution passed by the Board of Directors of this Bank authorizing the Secretary or Acting Secretary to vote for the Bank at all elections until the authority is revoked.

Will you kindly therefore enroll the Bank's name on the Voters' List for the Ward in which, as a tax payer, the Bank is entitled to vote.

Will you please acknowledge receipt of this letter.

I am,

Yours very truly,

OK  
L.F.

*J.M. Gauthier*  
General Manager.

The City Clerk,  
Maisonneuve, P. Q.

*Bank of Montreal*

*Head Office*

*Montreal,* 30th October, 1917.

Extract from the Minutes of a Meeting of the Board of  
Directors of the Bank of Montreal, held at Montreal on  
17th November, 1916.

---

RESOLVED:-

"That the Secretary or Acting  
Secretary of the Bank is hereby authorized to  
vote for the Bank in all Wards in which taxes  
are paid, and that a letter signed by the  
General Manager may be regarded as sufficient  
to establish the identity of the properly  
authorized official."

I hereby certify the foregoing to  
be a true Extract from the Minutes of the Meeting re-  
ferred to.

  
Secretary.

November 5th 1917.


Bank of Montreal  
Head Office,  
Montreal.

Gentlemen:-

In conformity with your letter of the 30th of October last, which has been submitted to the Council of this City at its meeting of the day following, the name of your Secretary, Mr. O.R. Sharp, has been entered on the valuation roll for the current year.

I remain

Yours truly,

 Sec. Treas.  
of the City of Maisonneuve.

ML/AL

135-20-9

9

LA CITE DE MAISONNEUVE

Plaintes contre le rôle d'évaluation 1917-18

--:--:--:--:--

Propriétés dont l'évaluation a été réduite: QUARTIER EST

Jos. Chartrand	Du Castel A L J
Amyot Geo E	Pichet G N
Bennett Succ Wm	Tremblay L
Quevillon Jos	Gagnon L H
Dupe rron O	Paquette Dme Vve D
Marineau H	Corriveau F
Bécharé Nap	Gauvin J A E
Fortier A & Monette F & J	Lapointe A
Hébert J E	Meloche F
Richardson S	Carroll Jas
Rodger James	Martineau J D
Roberts R R	Dubuc Horm
Dansereau F X	Bayeur Frédérique
Carroll Pat	Meehan Chs
Dufresne F X	Massy Dme Vve Nap
Thompson J M	

Propriétés dont l'évaluation a été réduite : QUARTIER CENTRE:

Gagnan Dme Vve Jos	Gilmour Jno L
Archambault Jos	Canadian Pacific Rly Co
Cadioux Dme Jos	Dubreuil Trefflé
Beauchamp Didace	Jordan Dame Geo
Watson Foster Ltd	Wexler P
Labrosse Dame Valérie	Gilbert Simon
Mackay F S	Roy J E
Blette Cyr	Root C I
Durocher O	Gravel Succ G
Martin Pierre	Forest Dame C E
Rhéaume Jos	Bourdon W
Lafortune Dame Aélia	Lapointe Elz
Lalondé Dame C	Godard dit Lapointe Ls
Lessadre Dame T	Hingston Succ Wm
Bervais B	

Propriétés dont l'évaluation a été réduite: QUARTIER OUEST

St Onge F X & al	Bourbonniere Julie
Magnan J A	Demers A E
Perron Jos	Daoust J E
Gosselin C & C	Yeruslavitz Moise
Rémillard Dame E	Chagnon J A
Roy Dame T & A Léonard	Smith Dame Vve W
Crépeau F G	Bumbray J E C
Giroux Dame Art	Mageau Chs
Rousseau Alf	Chouinard Michel
Lapierre Ph	Boyer Alph
Leduc J W	Surprenant Wm
Laurence Ls & Routhier R	Tougas I
Malo Dame Ars	Dussault Avila
Desjardins J B O H	Brossard L I
David Dame Vve Aug	Gilbert Robert

Propriétés dont l'évaluation n'a pas été réduite: QUARTIER EST

Couture J A	Gauthier F X
Vogel M	Morgan Realities Ltd

#2

Propriétés dont l'évaluation n'a pas été réduite: QUARTIER EST

Deslauriers Nap (3ème Avenue)	Dansereau Cam
Lefebvre J P	Trépanier C
Rivet L	Dubreuil T & al
Brousseau J A	Dionne T A
L'Archevêque Alex	Deguisse J B & al
Despocas F O	Pichette Dame Emile
St Aubin C	Leclaire Alfred
Gunn Langlois & Cie	Deslauriers Nap (Wm David)
Louis Coutu	Blondin & Corbeil
Tapin U	Chevalier Arthur
Ed. Archambault	Kennedy E F
Charbonneau A	Banque d'Hochelaga
Laporte Joseph	Paquette H
Lépine Dame Vve G	Guénard Dame J W
Faure Dame F	Gratton Alphonse

Propriétés dont l'évaluation n'a pas été réduite: QUARTIER CENTRE

Renaud R	Buist Maurice & Georgette
Gilmour John L	Bleau T
Bleau Ph	Beauchamp U
Tardif O	Poitras Z
Ducharme Thos	Martineau Dame G
Mathieu Sarah (Ve Ed Desjardins)	Desjardins Dme L E (Zaide Paré)
Martineau Emile	Dubuc Succ A
Brodeur Hon	Dussault Ars

Propriétés dont l'évaluation n'a pas été réduite: QUARTIER OUEST

Riberdy F	Aumond H
Beaudry O	Brisson E J
Champagne P J	Racicot Ls
Pichet Dame Vve N	Brousseau J A
Dufresne Marius	Cécycy Art
Racine Alph	Tougas Z
Taillon Justine	Janson J P
Blain Aza	Foest Edgar
Lalande J A	Dubois L J
Perreault Arthur	American Can Co
Laporte Chs	Brochu Ph
Brouillette J B	Lefort S
Joyal Chs	Malo Ars
Meldrum Bros	Rocheleau Chs
Hamel Jos	Dubudé Dame Phidime
Goulet PA	Labelle P R ( <i>Chammingue Grates - Jones Co</i> )
Mirault Z	Collin Frédéric
Sanders Michel	Richard Realty Co
Burcier Alex	Bohémier J A H
Vigeant J E	Pelletier P
Coté A	Carmel C
Aubertin A	Lafleur U
Lamarche J H	Jamieson J W Co Ltd
	<i>Mirault J</i>

Lovers dont l'évaluation a été réduite:

Plante Elz	Moran Samuel
Mousseau Dame	Lauzon & Laprade
Picard Z	Dufort C L
Riquier F X	Gratton Eug

*Compagnies: évaluation réduite et non réduite.*

*a. fin Montréal Public Corporation*

135-20-9-a

Est ↓  
9-A

OK.  
acc.

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *Joseph Charbonand*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre 2-1340 *Processionnaire*

pour les raisons suivantes :

Cette propriété me coûte \$4680 piastres et je ne retire pas assez de loyer pour me donner un revenu raisonnable compter les réparations et les cotisations tax église; je considère qu'une évaluation de cinq mille piastres est très suffisant

Et j'ai signé à

6000. / 6500 jour du mois de 22-24

Refuse = Eval. \$6,500<sup>00</sup>

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 3 jour du mois d Oct 1917

*Joseph Charbonand*

Reduit 6000<sup>00</sup>

*Edgar Desjardins*

Juge de Paix.

Com. Cour Supérieure  
District de Montréal

TELEPHONE BELL  
MAIN 8260  
" 8261  
" 8262

*Esty G. Elie Amyot*

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE  
"L E X"

PERRON, TASCHEREAU, RINFRET, VALLEE & GENEST

HON. J. L. PERRON, C.R.  
THIBAudeau RINFRET, C.R.  
ROSARIO GENEST, L.L.L.  
A. R. W. PLINSOLL.

AVOCATS  
EDIFICE DE LA BANQUE DE QUEBEC  
11 PLACE D'ARMES  
MONTREAL

ROBERT TASCHEREAU, C.R.  
ARTHUR VALLEE, C.R.  
R. BRODEUR  
A. CHOUINARD

17 octobre/1917

Monsieur Hinton,  
Secrétaire-Trésorier,  
Cité de Maisonneuve.

Mon cher monsieur,

Ci-inclus vous voudrez bien trouver une plainte dûment assermentée par notre client l'Honorable Georges Elie Amyot, de Québec, concernant les propriétés qu'il possède situées dans la cité de Maisonneuve. Voudrez-vous être assez bon de déposer cette plainte suivant la charte de la cité de Maisonneuve, et nous aviser aussitôt qu'elle sera prise en considération, afin que nous puissions faire valoir cette plainte suivant la loi.

Voudrez-vous être assez bon d'accuser réception de la présente lettre et obliger.

Vos tout dévoués,

RT/ED PERRON TASCHEREAU RINFRET VALLEE & GENEST

Incl.

Par: *[Signature]*

26.29

P25/B1,178

6 2

2

4

6

Je, soussigné,

George Eli Amyot, de Québec

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve,  
maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap.  
57 de la 61 Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds  
portant les No<sup>s</sup> de cadastre

# 3-885 Aird  
# 14-732 à 740 Desjardins  
# 14-741 Desjardins

pour les raisons suivantes :

Le lot # 3-885 Av. Aird évalué actuellement  
à \$111040 ne devrait pas être évalué à plus  
de 50¢ du pied carré, c'est-à-dire \$100945<sup>00</sup>.

Les lots No<sup>s</sup> 14-732 @ 740 Av. Desjardins évalués cha-  
cun à \$1395<sup>00</sup> ne devraient pas être évalués à plus  
de 40¢ du pied carré ou \$1015 chacun.

Le lot No 14-741 Av. Desjardins, évalué à \$1645<sup>00</sup> ne devrait  
pas être évalué à plus de 44¢ du pied carré, ou \$1115 pour le lot.

Car je n'ai jamais reçu une offre réel et de plus je  
crois en conscience, ces prix comme au-delà de leur valeur  
réelle.

Et j'ai signé à Québec, le quinze  
jour du mois d'Octobre 1917

Assermenté devant moi, à  
Québec, ce 15<sup>e</sup> jour  
du mois d'Octobre 1917

*J. P. Beaumont*  
Juge de Paix.  
COMMISSIONER  
SUPERIOR COURT  
District of Quebec

*George Eli Amyot*



PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Est ↓

300  
200  
140  
140  
100

Je, soussigné, *A. L. J. du Castel*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 6<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre *2/34 Melath.*

pour les raisons suivantes : La propriété me rapporte \$1500.00 par année.

Je paie : \$162.00 de taxes à la ville

\$ 36.00 à l'Eglise de Vieuxville

*11000* / *9000.00* \$ 200.00 de charbon cette année -

(de 18 à vingt tonnes par année. Il me reste un revenu de \$1902.00 - mais les réparations, assurances, etc

*Réduit à \$ 10000.00*

Et j'ai signé à *Maisonneuve*, ce *dieux-septième* jour du mois de *Octobre* 1917.

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce *17* jour du mois d *oct* 1917

*Jean Desjardins*  
~~Juge de Paix~~

*A. L. J. du Castel*  
C. L. G.

Com. Cour Supérieure  
District de Montréal.

Est. ↓  
PARLEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *G. Pichet*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :  
Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve,  
maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap.  
57 de la 6<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds  
portant le No. de cadastre 4/91 *Wm David*

pour les raisons suivantes : *Après*  
que l'augmentation de #178 sur  
ce lot n'a pas eu  
raison d'être

*2020.00 / 2135.00*  
*Reduit à 2020.00*  
*115.00*  
En suspens

Et j'ai signé à \_\_\_\_\_, ce  
jour du mois de \_\_\_\_\_

Assermenté devant moi, à Mai-  
sonneuve, ce 18 - jour  
du mois de *Oct* 1917

*Jean Desjardins* *G. Pichet*

*Juge de Paix.*  
Off. Cour Supérieure  
District de Montréal.

Est.

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Succ. W<sup>m</sup> Bennett

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre

En suspens

pous les raisons suivantes : *Réduits à l'évaluation 1916-17*

*W. Dame*

L'évaluation totale des lots de la succession Bennett que vous avez augmentés cette année se chiffre à \$50,350<sup>00</sup> contre \$44,165<sup>00</sup> l'année dernière soit une augmentation de \$6,185<sup>00</sup>.

Nous considérons que l'évaluation de l'année dernière est suffisante et nous serions prêts à les vendre pour \$44,165<sup>00</sup> (évaluation de 1916-17). Nous attirons votre attention sur le fait que presque tous ces lots ont été augmentés l'an dernier.

Et j'ai signé à Maisonneuve, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de Octobre

ESTATES WM. & ELIZ. AIRD BENNETT

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'Octobre 1917

*Dea Despois*

Juge de Paix

Com. Cour Supérieure  
District de Montréal

*J. W. Bennett*  
*Att. Y*

↓

Succ W<sup>m</sup> Bennett

	1916-17	1917-18	
3 255 <i>St. M. W. Dame</i>	3380	4225	} 1.50 <sup>e</sup>
3 254 , ,	2500	3125	
3 253 , ,	2500	3125	} 1.75 <sup>e</sup>
3 252 , ,	2500	3125	
3 251 , ,	3125	4685	
3 267 <i>Aird</i>	2470	2615	.90 <sup>e</sup>
3 304 , ,	2430	2585	} .90 <sup>e</sup>
3 313 , ,	2015	2135	
3 328 , ,	2170	2300	
3 184 , ,	2000	2115	.90 <sup>e</sup>
3 150 , ,	1845	1955	.90 <sup>e</sup>
<del>3 141 , ,</del>	<del>2230</del>	<del>2230</del>	
3 72 , ,	2230	2360	.90 <sup>e</sup>
3 52-38-3 <i>Bennett</i>	2715	2870	.90 <sup>e</sup>
3 61-38-12,	2230	2360	.90 <sup>e</sup>
3 139 <i>Bennett</i>	1845	1955	.90 <sup>e</sup>
3 182 , ,	2620	2770	.90 <sup>e</sup>
4 258 , ,	2480	2915	.90 <sup>e</sup>
4 216 , ,	1555	1565	.90 <sup>e</sup>
4 215 , ,	1555	1565	.90 <sup>e</sup>

44165 , 50350  
6185<sup>00</sup>

Augmentation

Ces lots sont des coins de Ruelles  
Les autres lots n'ont pas été augmentés

OK  
OK

Est V

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Lévis Tremblay

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 6<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre

pour les raisons suivantes :

- 3/91- \$1.50 Lot no. 3/91 Ste Catherine évalué à \$5790<sup>00</sup> ou \$2.45 le pied  
Je suis prêt à vendre ce lot pour \$1.75 le pied.
- 3/90 @ 84 \$1.50 Lots nos 3/90 @ 84 évalués à \$1.95 le pied  
Je vendrais ces lots pour \$1.30 le pied
- 3/77 @ 81 \$1.50 Lots nos 3/77 @ 81 évalués à \$1.95 le pied  
Je vendrai ces lots pour \$1.75 le pied
- 3/82- \$2.00 Lot no 3/82 évalué à \$2.45 le pied  
Je vendrai ce lot pour \$1.50 le pied conseil

Et j'ai signé à Maisonneuve, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de Octobre

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'Octobre 1917

Lévis Tremblay

Jean Desjardins  
Juge de Paix.

Com. Cour Supérieure  
District de Montréal.

Est ↓  
PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve. }

Je, soussigné, *Jo. Zuevillon*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre 2/805, 45<sup>e</sup> Avenue

pour les raisons suivantes :

L'évaluation de l'année dernière \$4,500<sup>00</sup> est raisonnable. Je serais disposé à la vendre pour \$5,000<sup>00</sup> Réduit à \$4,500<sup>00</sup>

Et j'ai signé à Maisonneuve, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d' Octobre

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d' Octobre 1917

*J. J. Montreuil*  
Juge de Paix.

*Jo. Zuevillon*  
S. Lafrenière  
Temoin

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Reste  
↓

En suspenso

Je, soussigné, L. H. Gagnon

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre 4-160 + 159 No cath

pour les raisons suivantes :

Y a la dépression dans la valeur de la propriété - je considère que l'évaluation est de trois mille dollars trop élevée.

Et j'ai signé à Maisonneuve, ce dix-neuvième jour du mois de octobre 1917

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 19 jour du mois d'oct. 1917

L. H. Gagnon Réduit 15500

Oscar Despois  
Juge de Paix

Com. Cour Supérieure  
District de Montréal

Revenu 564.  
15950 / 15950  
4 logts.

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Est ↓

Je, soussigné, *O. Duperron*  
Réduit à \$7000<sup>00</sup>

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre *14856 255 2<sup>e</sup> Avenue*

pour les raisons suivantes : Parce que je considère que ma maison, lors de l'évaluation précédente, était évaluée déjà à un montant plus élevé que sa valeur réelle et que par suite l'on aurait pas dû cette année y ajouter une augmentation de cinq cents piastres (\$500).

Et j'ai signé à *Maisonneuve*, ce vingtième jour du mois de *octobre* 1917

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce *20* jour du mois d' *Oct* 1917

*Paul Desjardins*  
Notaire de Paix

Com. Cour Supérieure  
District de Montréal.

*O. Duperron*

*7500. / 7000*

*Tenue 38 pds 1/2*



Eske

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *Mad<sup>re</sup> Delphis Paquette*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 6<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre

*2-20220 5<sup>e</sup> Avenue*

pour les raisons suivantes :

*Cette propriété est évaluée \$11500. Je l'ai payée \$9325.00 et je considère que le prix d'achat est suffisant pour fixer l'évaluation.*

Reduit à 11000 <sup>00</sup>	
5750	
5250	
11000	

6000
1100
11500

, ce

Et j'ai signé à  
jour du mois de

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 22<sup>e</sup> jour du mois d Oct. 1917

*D. Paquette*

*Jean Desjardins*  
~~Juge de Paix.~~

Com. Cour Supérieure  
District de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

*Est*

*En suspenso*

*1468  
576*

Je, soussigné, *H. Marinneau*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre

pour les raisons suivantes : Je trouve que la propriété 1-472-473 est trop évaluée à \$13,500 je vous la rendrais pour \$1,200 ainsi que pour 1454 évaluée à 6300 que je rendrais à \$6000.

*13500 - 13000 = 500  
6300 - 6000 = 300  
\$19800 - 19000 = 800*

*Revenu 1248<sup>00</sup>  
576*

*Reduit à 12500  
- 6000  
19500*

Et j'ai signé à Maisonneuve, ce *vingt deuxième* jour du mois de *Octobre* 1917

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce *22* jour du mois d'

*Oct* 1917 *Henri Marinneau*

*Juge de Paix*  
Osm. Cour Supérieure  
District de Montréal.

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

↓ Est

Je, soussigné, *J. Corriveau*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre *1-408-9* *St-Damé*

pour les raisons suivantes :

*Je pense que cette évaluation est exagérée et est beaucoup plus que la valeur*

*Réduit à \$20000<sup>00</sup>*

<del>35000</del>	9500
<del>15000</del>	8000
	17500

Et j'ai signé à  
jour du mois de

*Maisonneuve* *22<sup>e</sup>*  
*Octobre* *1917*

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce *22* jour  
du mois d *Oct* 19 *17*

*Oscar Dupont*  
*Juge de Paix.*

*J. Corriveau*

Com. Cour Supérieure  
District de Montréal.

Est ↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve. }

Je, soussigné, *Nap. Béchard*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61 Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre *1A 880-879 \$ 11500.00*

*3 avenue*

pour les raisons suivantes : *Je considère cette évaluation (\$11,500) beaucoup trop élevée je vous la rendrais meilleur marché \$*  
*Réduit à 11000<sup>00</sup>*

~~131 32 34 36 38~~ l'an des

Et j'ai signé à *Maisonneuve*, ce *22<sup>e</sup>* jour du mois de *Octobre 1917*

*\$ 11500<sup>00</sup> | \$ 11000<sup>00</sup>*

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce *22* jour du mois d *Oct.* 19 *17*

*Oscar Dupont* *Napoléon Béchard*  
*Juge de Paix.*



PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

*Est Ouest*

*En suspens*

*Est*

Je, soussigné,

*J. G. L. Laurin*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre 2/816 @ 818 + 18/812 @ 792

*Se Catherine Est. & Ouest*

pour les raisons suivantes :

*que mes propriétés sont évaluées plus que la valeur réelle*

2/816 @ 818 St. Cath.	33000 <sup>00</sup>	29000 <sup>00</sup>	Revenu 272.
18/812 @ 792	32000 <sup>00</sup>	32000 <sup>00</sup>	Refusé 2712.
	<u>65000<sup>00</sup></u>	<u>61000<sup>00</sup></u>	

*Reduit à 31000<sup>00</sup>*

Et j'ai signé à  
jour du mois de

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 27<sup>e</sup> jour  
du mois de Oct 1917

*Edouard Desjardins*

Juge de Paix  
Com. Centre Supérieure  
District de Montréal.

*272  
2712*

Est ↓ A. Fortier

12

Conseil

PROVINCE DE QUEBEC, )  
District de Montréal, (  
Cité de Maisonneuve. )

Nous soussignés, Joseph Monette, Fortunat Monette et Adélaré Fortier, étant dûment assermentés sur les Saints Evangiles, déclarons :

QUE nous nous plaignons du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61 Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre :

*Rédempt à 5265  
5265  
5265.*

2 - 364	5265.	5400.00
la-826	5265.	5400.00
la-825	5265.	5400.00
	15795	16200.00

pour les raisons suivantes :

Les terrains ne valent que un dollar (\$1.00) du pied et vous les évaluez beaucoup plus. De fait, nous sommes prêts à les vendre à un dollar du pied.

Et nous avons signé à Montréal, ce vingt-troisième jour du mois d'octobre mil neuf cent dix-sept.

Assermenté devant moi,  
à Montréal, ce  
vingt-troisième jour  
du mois d'octobre 1917.

*Joseph Monette J.P.* Juge de Paix.

*Adélaré Fortier*

*J. Monette*  
*Joseph Monette*

Est A Lapointe

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné,

étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre 19 15 99 et 1400 3<sup>e</sup> Avenue

pour les raisons suivantes : que ma propriété a \$13000 et trop élevée elle ne rapporte pas pour ce montant

Je consentirai à payer sur le montant de \$12000.00

Et j'ai signé à A Lapointe  
jour du mois de 23 oct 1919 Réduit 12500<sup>00</sup>

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 23 jour  
du mois d Oct 1919

12000

*Roger Desjardins*  
Juge de Paix

Com. Cour Supérieure  
District de Montréal.

Est ↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

}

Est suspens

Je, soussigné, J.E. Hébert

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre 4/194 Adams

pour les raisons suivantes : étant propriétaire de cet immeuble depuis 4 ans et ayant été augmenté au-dessus de deux cents pour cent déjà depuis 1913 je considère que dans la situation <sup>critique</sup> que nous traversons pour cet immeuble qui me rapporte aucun revenu tant en terrain vacant que j'étais déjà évalué bien au-dessus, alors je désirerais que vous mettiez de côté l'augmentation de l'évaluation de cette année considérant que je n'ai pu rencontrer aucun acheteur d'après le montant de l'évaluation.

Et j'ai signé à \_\_\_\_\_, ce

jour du mois de \_\_\_\_\_

\$ 3275<sup>00</sup> / \$ 2975<sup>00</sup>

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 12 jour du mois d'Oct 1913

Réduit à \$ 2975<sup>00</sup>

*Oscar Dupont*

J.E. Hébert.

Juge de Paix.  
Com. Cour Supérieure  
District de Montréal

7 9



Est ↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve. }

Je, soussigné, F. Meloche

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre

2177+78 adou

pour les raisons suivantes :

Je considère que  
ma propriété est évaluée  
\$500<sup>00</sup> de trop  
Réduit à \$20000<sup>00</sup>

14500.	14000
6000.	6000
20500	20000

Et j'ai signé à Maisonneuve, ce 24<sup>e</sup>  
jour du mois de octobre 1917

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 24 jour  
du mois de oct 1917

François Meloche

Oscar Asspöck

Notaire Public  
Oscar Asspöck  
District de Montréal.

Est ↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve. }

Je, soussigné, S. Richardson par Henry Richardson

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre 1/41 & 42

pour les raisons suivantes :

que l'évaluation est plus que la valeur réelle de la propriété

19 000<sup>00</sup> / 20 500<sup>00</sup>      9 logements -  
Réduit à 20 000<sup>00</sup>

Et j'ai signé à Maisonneuve, ce 31  
jour du mois de Octobre

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 27 jour  
du mois de oct 19 17

Oscar Desrosiers

Richardson  
par Henry Richardson

Juge de Paix.  
District de Maisonneuve  
District de Montréal.

Est ↓

PROVINCE OF QUEBEC,  
District of Montreal,  
City of Maisonneuve.

I, the undersigned, *Jos. Carroll*

being duly sworn declare,

That I protest against the valuation roll of the City of Maisonneuve presently open for examination in conformity with article 31, chapter 57, 61 Victoria, regarding valuation placed on said roll against Lot Cad.

1-543 } 2nd Avenue  
4

City of Maisonneuve, for the following reasons:

assessed more than  
their value

2470	2600.
2340	2340.
4810	4940

Signed at *Maisonneuve*, this *24th*  
day of the month of *October* 1917

Sworn before me, at  
this *24th* day  
of the month of *Oct 17*

*Jos Carroll*  
*Oscar Desrosiers*

Com. Cour Supérieure  
District de Montreal.

MANCHESTER.  
MONTREAL.

Est J. Rodger

VANCOUVER.  
WINNIPEG.

The Gault Brothers Co. Limited.

Wholesale Dry Goods.

Montreal, October 24, 1917.

Secretary Treasurer,  
City Hall,  
Maisonneuve, P.Q.

Dear Sir,-

I hereby enter and file my protest against <sup>the</sup> ~~an~~  
increase in the valuation of my property on Letourneux  
Street, 8/218 D.

Yours truly,

James Rodger

2200<sup>00</sup> / 3172<sup>00</sup>

P25/B1,178

8 3

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Est ↓

4

Je, soussigné, J.D. Martineau

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61 Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre

pour les raisons suivantes : Le numéro 62-63 M<sup>e</sup> Dame

n'ayant pris aucune valeur pour que vous puissiez augmenter l'évaluation de quatre mille rien n'est fait au contraire je ne pourrais même pas la vendre au prix de l'évaluation de l'année dernière qui était de quinze mille je demandais quel soit diminuer de mille plus et qu'on m'ait dit que ça valait vingt-cinq mille

14700<sup>00</sup> / 19000<sup>00</sup>

Et j'ai signé à Montréal ce vingt-troisième jour du mois de Octobre

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 24 jour du mois d oct 1917

~~18000<sup>00</sup>~~  
Réduit à 18000<sup>00</sup>  
J.D. Martineau

Oscar Desrosiers  
Juge de Paix

Com. Cour Supérieure  
District de Montréal.

*Geo. A. Slater*

PROVINCE OF QUEBEC, }  
District of Montreal, }  
City of Maisonneuve. }

*en suspens*

I, the undersigned,  
**Rupert R. Roberts.**

*Reduit à*

being duly sworn declare,

That I protest against the valuation roll of the City of Maisonneuve presently open for examination in conformity with article 31, chapter 57, 61 Victoria, regarding valuation placed on said roll against Lot Cad.

*Reduit à 120,000*

City of Maisonneuve, for the following reasons :

That in 1911 our property was assessed at \$48,305.00.  
That in 1915, despite the fact that War conditions had prevailed for a year, the Assessment was raised to -- -- \$110,000.00, and now two years later, I am advised that it is proposed to further raise the Assessment to -- -- -- -- \$125,000.00,

If there had been any additions or improvements other than necessary repairs required to keep the building in good order, it would have been different, but the proposed Assessment of \$125,000.00 is placed upon exactly the same buildings as in 1911.

The proposed increase represents an advance in six years of approximately 175%.

We would further particularly point out that the value in Real Estate today is considerably lower than it was a few years ago, and we think that the Assessment should, if anything, be decreased rather than increased.

Signed at  
day of the month of

MONTREAL, this TWENTY-THIRD  
OCTOBER, 1917.

Sworn before me, at  
this 24 day  
of the month of Oct 19

*Georges Desjardins*

GEO. A. SLATER, LIMITED,

*Rupert R. Roberts*  
Serv - Treas.

Com. Cour Supérieure  
District de Montreal.

Est ↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *Honm. Dubuc*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des ~~us-fonds~~ portant le No. de cadastre *2/1320 + 1319 4/249 3/172* *Bernabé*

*5<sup>e</sup> Avenue*

pour les raisons suivantes :

*Que mes propriétés sont évaluées plus que la valeur*

\$9500.00	\$10000.00
2000.00	2115.00
2075.00	2195.00
13,575.00	14310.00

*Réduit à \$9500.00*

Et j'ai signé à  
jour du mois de

*Emil Dupont*

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce *25* jour du mois d *oct.* 19 *17*

*Paul Desjardins*

*H. Dubuc*

*Juge de Paix. Com. Cour Supérieure District de Montréal.*

West

10

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *F. J. Dansereau*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 6<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant les Nos de cadastre 2/60 2/61 plane

pour les raisons suivantes :

L'évaluation étant trop élevée pour les revenus que ces propriétés me rapportent, ces revenus sont de \$ 522.00 chacune par année donc elles devraient être évaluées à \$ 5220.00 chacune

1056

Réduit à \$ 11000<sup>00</sup>

5200	6000
5200	6000
11000	12000.

Et j'ai signé à Maisonneuve, ce 24<sup>ème</sup> jour du mois de Octobre 1917

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 25<sup>ème</sup> jour du mois d'Oct. 1917

*F. J. Dansereau*

*Jug. Desjardins*

Com. Cour Supérieure  
District de Montréal.



Est ↓

5

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Frédérica Bayeur, de la Cité de Maisonneuve,  
épouse de J. Arthur Carroux,  
et de ce dernier dûment autorisée  
étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve,  
maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap.  
57 de la 61 Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds  
portant les Nos de cadastre 1 A-1678 et 1679 du Village  
d'Hoebalaga 4<sup>e</sup> avenue

pour les raisons suivantes : Je ne ai payé ces lots six trois mille  
piètres en 1916 et je calcule qu'ils ne valent pas  
beaucoup plus aujourd'hui; même je les vendrais  
aujourd'hui pour \$ 3.000<sup>00</sup>.

\$1000 à charger	2295	5500 <sup>00</sup>
à Trudeau	2210	
	4505	

Et j'ai signé à Maisonneuve ce 25<sup>e</sup> jour  
jour du mois d'Octobre 1917.

Assermenté devant moi, à Mar-  
sonneuve, ce 25<sup>e</sup> jour  
du mois d'Octobre 1917.

Frédérica Bayeur  
J. Arthur Carroux  
Juge de Paix.

Pap. 200<sup>00</sup>  
Em. Trudeau

PROVINCE OF QUEBEC,  
District of Montreal,  
City of Maisonneuve.

ST GEORGE  
PAROISSIEN

I, the undersigned, *J. Carroll*

being duly sworn declare,

That I protest against the valuation roll of the City of Maisonneuve presently open for examination in conformity with article 31, chapter 57, 61 Victoria, regarding valuation placed on said roll against Lot Cad. 1<sup>re</sup> 23 3<sup>ie</sup> Avenue

City of Maisonneuve, for the following reasons:

*I think the valuation of last year is wrong and should be the same this year*

*\$4000<sup>00</sup> | \$4500<sup>00</sup>  
Revenue 372.*

*Reduit à \$4000<sup>00</sup>*

Signed at  
day of the month of

, this

Sworn before me, at  
this 25 day  
of the month of Oct 17

*Patrick Carroll*

*Quandepoas*

Dom. Cour Supérieure  
District de Montréal.

372

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

*Contre  
est*

*2*

Je, soussigné,

*Chs. Meehan*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre *4/53 10<sup>es</sup> David*

pour les raisons suivantes :

*\$5800<sup>00</sup> / \$6000<sup>00</sup>*

*Reduit à \$5800<sup>00</sup>*

Et j'ai signé à  
jour du mois de

, ce

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce  
jour  
du mois d 19

Juge de Paix.



BUREAU DU  
SECRETARE-TRESORIER

Téléphone Bell Lasalle 1280  
" " March, 1923

Maisonneuve, OCT 15 1917 19

Mr. Chs. Neehan

Sir,

Notice is hereby given you that the assessment of  
your property situated on Wm David Street, 453  
in this Town, has been increased to \$6000<sup>00</sup>

You can consult the notice appearing in the papers up  
to the 2<sup>nd</sup> October next, regarding the com-  
pletion of the roll and act accordingly.

Yours truly,

*Jos. A. ...*  
Sec. Treas.

of the Town of Maisonneuve.

1650  
1752  
1748  
5000

6000  
6500

11

P25/B1,178

4 1

2

4

6

Est. Centre-Ouest  
↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve. }

Je, soussigné, *N. D. H. Dufresne*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre

pour les raisons suivantes :

<i>Picix</i>	27000. <sup>!</sup>
-	4900. par case
<i>Adam -</i>	2900. par case
<i>Lasalle</i>	3400. par case

Et j'ai signé à \_\_\_\_\_, ce  
jour du mois de \_\_\_\_\_

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce \_\_\_\_\_ jour  
du mois d \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_

Juge de Paix.



*Rest*  
BUREAU DU  
SECRETARE-TRESORIER

Tel. Bell LaSalle 1280

Maisonneuve, OCT 15 1917 19

*M. V<sup>e</sup> Nap. Massy*

Monsieur,

Avis est par les présentes donné  
que l'évaluation de votre propriété située rue *Ernest*  
*8/510, 511 - 1<sup>re</sup> 64 26 8 3<sup>e</sup> Avenue 8/400 Maisonneuve*  
de cette Cité, a été augmentée  
de *5500<sup>00</sup> - 17000<sup>00</sup> - 3000<sup>00</sup>*

Vous pouvez consulter l'avis publié dans les journaux jus-  
qu'au *25 Octobre* prochain au sujet de la confec-  
tion du rôle et vous conduire en conséquence.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,

*Jos. Kintson*

Secrétaire-Trésorier,  
de la Cité de Maisonneuve.

5300	5500
16000	17000
2800	3000
24100	25500
	24100
	1400

<i>Précédent</i>	5300
	17000
	2800

EA Dom. Oil Cloth Co.

PROVINCE OF QUEBEC,  
District of Montreal,  
City of Maisonneuve. }

En suspens

I, the undersigned, John James Thompson, Treasurer,  
The Dominion Oil Cloth Co. Limited, Montreal

being duly sworn declare,

That I protest against the valuation roll of the City of Maisonneuve  
presently open for examination in conformity with article 31, chapter 57, 61  
Victoria, regarding valuation placed on said roll against Lot Cad. No 5.

City of Maisonneuve, for the following reasons:

could not be sold for anything like  
assessed value

- 60-185.-

did not 60¢

220800740

\$ 132,480.02

Signed at Maisonneuve, this twenty fourth  
day of the month of October 1917

Sworn before me, at  
this 25 day  
of the month of Oct 17

*[Signature]*

John James Thompson

Com. Cour Superieure  
District de Montreal.

*[Signature]*  
112 St James  
Main 1019



135-20-9-13

Contre

9-B

OK

acc

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *H. Ve Jos. Gagnon*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 6<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. 8 de cadastre *473 r 902*

*Latourneux*

pour les raisons suivantes :

Que mon évaluation à \$6500. est de \$1000. trop élevée

*Réduit à 6000.*

*5500. / 6000.*

Et j'ai signé à  
jour du mois de

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce *26<sup>e</sup>* jour  
du mois de *Sept* 19 *17*

*Jos. Gagnon* *Notaire* *J. Gagnon*

*Juge de Paix*  
Com. Cour Supérieure  
District de Montréal.



Centre  
↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve. }

Je, soussigné, *Jos. Archambault*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre 8-14 & 13 M. L. auel

pour les raisons suivantes :

*Cette propriété tombe en ruine j'ai à peu près \$2000 de réparation à y faire*

*Et à cause de cela j'ai été pendant 3 ans sans pouvoir la louer.*

Et j'ai signé à *Jos. Archambault*, ce *vingt*  
jour du mois de *10 Octobre* 1917

Assermenté devant moi, à *Maisonneuve*, ce *17* jour  
du mois d' *Oct* 1917

6000. <sup>00</sup>	6000. <sup>00</sup>
7000. <sup>00</sup>	7000. <sup>00</sup>

*Charles Desjardins* Réduit à *\$5000* Madame  
Juge de Paix. *Jos. Archambault*

Com. Cour Supérieure  
District de Montréal.

Centre

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *M. Jos. Cadieux*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre *14-46c Desjardins*

pour les raisons suivantes : *parce que je n'ai pas le droit de passer dans la route en arrière, seule sortie que nous avons. que je suis en procès depuis un an. pour avoir droit de passage il nous est défendu de passer tant qu'à pied qu'en voiture cela fait beaucoup de dommage incapable d'avoir d'écurie et de Garage, et que je suis veuve et pauvres biens just. pour recueillir mes affaires je considère que l'évaluation est trop élevée.*

Et j'ai signé à  
jour du mois de

Assermenté devant moi, à Mar-  
sonneuve, ce *16* jour  
du mois de *Oct.* 19 *17*

*M. Jos. Cadieux*

*Jos. Desjardins*

Juge de Paix *Com. Cour Supérieure*  
District de Montréal.

*5700. | 6000.*

*Reduit à 520000*

Centre  
↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve. }

Je, soussigné, *Jules Dubreuil*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre subdivisé Nos. 136-137-138 et 140 situés sur *Bayou des, côté est, entre les rues St. Cothran & Adam - Cité de Maisonneuve* pour les raisons suivantes :

- 1<sup>o</sup> Réévaluation de ces terrains vagues à la somme de \$9330.00 est frauduleusement exagérée et injuste.
- 2<sup>o</sup> Ces lots ne valent pas plus que 70<sup>e</sup> le pied faisant pour tous les lots un montant de 7256.90 *Rue Desjardins Révisité le 1915.16*
- 3<sup>o</sup> J'ai demandé si je parvenais à vendre aucun de ces lots pour le prix mentionné plus haut de 70<sup>e</sup> le pied et déclare que si je vendrais aujourd'hui pour le prix de 65<sup>e</sup> le pied.

Et j'ai signé à *Montréal*, ce *des-septième* jour du mois de *Octobre 1917*

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 17<sup>ième</sup> jour du mois d *Octobre 1917*

*J. Dubreuil*

*Ja. Bibaud. N.S.*

*l. l. Sup. J. J. du District de Montréal.*  
*Juge de Paix.*

Centre ↓

(1)

PROVINCE OF QUEBEC,  
District of Montreal,  
City of Maisonneuve.

I, the undersigned, *Didace Beauchamp*

being duly sworn declare,

That I protest against the valuation roll of the City of Maisonneuve presently open for examination in conformity with article 31, chapter 57, 61 Victoria, regarding valuation placed on said roll against Lot Cad.

*8/362 + 363 fctournent  
81946 famille*

City of Maisonneuve, for the following reasons:

*que l'evaluation de l'an  
dernier est suffisante*

*6000. Revenu 576<sup>00</sup>  
5000. " 492<sup>00</sup>*

*5600  
4800*

<i>2800</i>	<i>3000</i>
<i>2800</i>	<i>3000</i>
<i>4800</i>	<i>5000</i>
<i>10400</i>	<i>11000</i>

Signed at  
day of the month of

Sworn before me, at  
this 15 day  
of the month of *Oct. 1917*

*Didace Beauchamp*

Com. Cour Supérieure  
District de Montreal.

*576  
492  
6000, this  
5000  
Reduit 2800  
2800  
5000*

Centre  
↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *Mad. Geo. Jordan*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre *8/401-1402-3* *Lebournoux*

pour les raisons suivantes :

*Mes loyers n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années et pour cette raison je ne puis m'expliquer l'augmentation de mon évaluation*

*Reduit à 2800. par côté*

Et j'ai signé à Mais *Mad G Jordan*,  
jour du mois de *octobre 1917*

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce *19<sup>e</sup>* jour du mois d'*Octobre* *1917*

*J. J. Ambrose*  
Juge de Paix.

Revenu  
\$ *770.09*

<i>2800.</i>	<i>3000.</i>
<i>2800.</i>	<i>3000.</i>
<i>2800.</i>	<i>3000.</i>
<i>8400</i>	<i>9000</i>

Centre

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Max. Wepler, agissant pour  
P. Wepler, de Montréal,

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve,  
maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap.  
57 de la 6<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds  
portant le No. 8 de cadastre subdivisions 206 à 257 Lasalle  
du Village d'Hochebourg  
pour les raisons suivantes :

La propriété ne donne qu'un revenu  
mensuel de \$82.<sup>00</sup> et conséquemment un revenu an-  
nuel de \$984.<sup>00</sup>.

Le prix demandé pour une vente  
est en dessous du prix de l'évaluation de  
pas moins de \$1000.<sup>00</sup>.

Et j'ai signé à Montréal, ce dix-neuvième  
jour du mois de octobre 1917.

P. Wepler

per M. Wepler

Assermenté devant moi, à Mai-  
sonneuve, ce dix-neuvième jour  
du mois de octobre 1917

J. Girard  
Juge de Paix.  
C. G. J.

6000	6500
6000	6500

Réduit @ 6000.  
6000.

Centre

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Dame Valérie Labrosse, veuve de  
feu Honoré Picard, en son domicile de Maisonneuve  
étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve,  
maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap.  
57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds  
portant les Nos de cadastre 8-342 à 344 du Village  
s. Hochelaga Ontario

pour les raisons suivantes :

Parce que les bâtisses construites sur ces  
lots, sont de vieilles bâtisses ayant constamment  
besoin de réparations, que depuis l'an dernier  
je n'ai fait aucune amélioration à ces propriétés  
alors qu'elles étaient évaluées à vingt-quatre  
mille piastres.

Et j'ai signé à Maisonneuve, ce vingt-troisième  
jour du mois de octobre mil neuf cent dix-sept

Assermenté devant moi, à Mai-  
sonneuve, ce 30<sup>e</sup> jour  
du mois d'octobre 1917

J. H. Legault  
Juge de Paix.

Valérie Labrosse

24000 | 30000  
Réduit à 27000.<sup>00</sup>

Centre

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, Simon Gelbert

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre ~~8/571~~ ~~14/590~~

14/590 Desjardins

pour les raisons suivantes : parce que ce lot étant près d'un clos de bois, se trouve déprécié, à tel point qu'il m'a été impossible de faire une transaction, pour cette seule cause, et je considère qu'une augmentation d'évaluation n'a pas sa raison d'être

En suspen

Et j'ai signé à Maisonneuve, ce ~~22~~<sup>21</sup>  
jour du mois de ~~octobre~~<sup>septembre</sup>

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 22<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 1917

Simon Gelbert  
marque

J. Desjardins  
Juge de Paix

14/590	1275	1400
8/571 Lardelle	1500	1625
	Réduits à 1275	
	1500	



Centre  
↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, J. Samuel Mackay notaire, de  
Montreal, agissant en qualité l'administrateur des  
biens de la succession de feu l'honorable Louis Joseph  
Papineau  
étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve,  
maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. Lasalle  
57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds  
portant les Nos de cadastre dix-sept et dix-huit (n<sup>os</sup> 17  
+ 18) de la subdivision du lot numéro neuf  
(n<sup>o</sup> 9) des plan et livre de recensement officiel  
pour les raisons suivantes : Au village l'Hotelaga,  
et partie du lot numéro dix-neuf  
(p. du n<sup>o</sup> 19) et partie du lot numéro  
six (n<sup>o</sup> 6) de la subdivision du dit lot  
numéro neuf (n<sup>o</sup> 9) tous situés sur  
la rue LeToumeur, à Maisonneuve  
parce que cette évaluation est trop  
élevée. Depuis plusieurs années j'ai  
essaye de les vendre au prix de l'ancienne  
évaluation municipale et à des comités  
de parcement faciles, mais sans succès.

Et j'ai signé à Montreal, ce vingt-troisième  
jour du mois d'octobre mil neuf cent dix-sept.

Assermenté devant moi, à Montreal,  
commissaire, ce 23<sup>e</sup> jour  
du mois d'octobre 1917

Victor [Signature]  
Page 1 de 1

Quatre mille quatre  
sous seuls.  
J. Samuel Mackay  
99 rue St-Jacques,  
Montreal

16780/24950  
En Suspens  
Réduit à  
N<sup>o</sup> 16780<sup>02</sup>

Centre  
↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve. }

Je, soussigné, *J. E. Roy*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre *14-668 Prie 17*

pour les raisons suivantes :

*Je voudrais ma  
propriété à meilleur  
marché que l'éva-  
luation*

Et j'ai signé à *Maisonneuve* *232*  
jour du mois de *octobre* *1917*

Assermenté devant moi, à Mai-  
sonneuve, ce *23* jour  
du mois d' *oct* 1917

5100	6000
------	------

*Person*

*Hugobert Poiré* *J. E. Roy*

Om. Cour Supérieure  
District de Montréal

Est - Centre - Ouest

PARCLEMENT Est

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *Cyr. Blatte*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds

9500.	10000.
3200.	3500.
2800.	3000.
15500.	16500.

portant le No. de cadastre

- 4-185 Adam.
- 8-276 Lasalle
- 18-387 Orléans

pour les raisons suivantes :

Je considère que mes propriétés sont évaluées trop haute, comme suit :

Revenu \$1068<sup>00</sup>  
 , 264.  
 , 300.  
 Reduit à 10000.  
 3000.  
 3000.  
 10000

Rue Adam \$500 de trop  
 Lasalle \$300 " "  
 Orléans \$000 " "

Et j'ai signé à Maisonneuve, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de Octobre 1917

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 23 jour du mois d Oct. 1917

*Grille Blatte*

*Georges Poirier*

Dom. de Paix.  
District de Montréal

260  
408  
1068

Centre  
↓

PROVINCE OF QUEBEC,  
District of Montreal,  
City of Maisonneuve.

I, the undersigned, *C. J. Root*

being duly sworn declare,

That I protest against the valuation roll of the City of Maisonneuve presently open for examination in conformity with article 31, chapter 57, 61 Victoria, regarding valuation placed on said roll against Lot Cad.

*14-114 Desjardins \$2250.00*

City of Maisonneuve, for the following reasons:

*I consider this valuation too high I would sell my lot for \$1500.00.*

*\$2000.00 / \$2250.00*

Signed at *Maisonneuve*, this *23rd*  
day of the month of *October* 19*17*

Sworn before me, at  
this *23* day  
of the month of *Oct 17*

*Charles J. Root*

*Georges Desjardins*

Com. Ocur Superieurs  
District de Montreal.



PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Centre  
↓  
CROIXE

Je, soussigné, *O. Duracher*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 6<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre *14 / 104 Adam*

pour les raisons suivantes :

*Ma maison pancher  
pour cause de mauvais terrain je croi  
que l'ancienne evaluation serait suffisant*

*4500. / 5000.*

*Revenu 480<sup>00</sup>  
Réduit à 4800<sup>00</sup>*

Et j'ai signé à  
jour du mois de

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce *23* jour  
du mois d' *Oct.* 19 *17*

*Olivier Duracher*

~~Juge de Paix.~~

Orn. Cour Supérieure  
District de Montréal

Centre  
↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *Luc L. Lavelle*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 6<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre

*N<sup>o</sup> 48 à 88 Maisonneuve 9/P<sup>e</sup> 16011*

pour les raisons suivantes :

*Détails attachés  
que nous vendons  
cette propriété pour  
16000.00 au lieu de \$3000.  
que vous l'évaluez*

*Réduit à 22000.*

22000 | 23000

Et j'ai signé à  
jour du mois de

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce *27* jour  
du mois d *oct* 19*17*

*Paul Desjardins*

*L. Lavelle*

*Sage de Paris*

Com. Supr. Supérieures  
District de Montréal.

*108  
17  
756  
067  
1336  
1192*

Montréal, 24 octobre 1917

A MM. les estimateurs de La cité de Maisonneuve,  
a/s de M. Hinton, greffier de La cité de Maisonneuve

Les soussignés ont l'honneur de vous exposer qu'ils s'objectent à ce que l'évaluation de \$22,000.00 portée au rôle de votre municipalité pour l'année dernière, relativement à la propriété de la succession Louis-Charles Gravel, située avenue Latourneux, et comprenant les numéros pairs de 48 à 88, soit portée à \$23,000.00 tel que le comporte le rôle de l'année courante, et ils ont l'honneur de vous transmettre sous ce pli un état fidèle des recettes et déboursés de la propriété en question, pour l'année s'étendant du 1er octobre 1916 au 1er octobre 1917. Ces chiffres sont extraits des livres de la succession et sont certifiés exacts par les soussignés.

Vous verrez, en conséquence, que la balance nette des revenus de cette propriété, qui est cependant bâtie en totalité, n'a rapporté que \$579.33, ce qui sur l'évaluation de \$22,000. égal à 2 2/3% de profits annuels.

En ce temps de crise aigue occasionnée par la guerre et partant de diminution considérable des immeubles, ils ne voient pas pour quelle raison la propriété devrait être augmentée de valeur. Serait-ce parce qu'il y a eu des réparations? - Ces réparations

tions



tions étaient pour faire face à de l' usure et de la vétusté, elles étaient absolument indispensables et elles sont, pour bien dire, des réparations d' entretien, de façon telle, qu'en général, elles n'ont pas augmenté la valeur de la propriété, ou l' eussent-elles augmentée, ces chiffres même démontrent qu'elles sont loin de \$1000. d' augmentation.

En outre, cette propriété est déjà trop cher à \$22,000., parce que les nombreux héritiers de la succession et les soussignés, qui sont intéressés à vendre le plus haut prix possible, ont fait une convention authentique par laquelle les soussignés sont autorisés à vendre cette propriété au prix de \$ 16,000.00 .

Et les soussignés espèrent que ces quelques renseignements vous mettront à même de juger que la valeur de \$22,000. est déjà trop élevée et qu'il ne serait que juste que l' évaluation n'en soit pas augmentée.

*Ls. Lavarel*  
*P. J. Lacombe*

exécuteurs,

notaire,

35, rue St-Jacques.

# Propriété Ove. Letourneau

Des Nos 48 à 88

## Revenus et Deboursés

Du 1<sup>er</sup> Octobre 1916 au 1<sup>er</sup> Octobre 1917

### Recettes

1916	Octobre		160 50	
"	Novembre		163 50	
"	Décembre		153 50	
1917	Janvier		153 50	
"	Février		161 50	
"	Mars		156 50	
"	Avril		145 50	
"	Mai		180 50	
"	Juin		167 50	
"	Juillet		162 50	
"	Août		145 50	
"	Septembre		102	
				1852 50
	<u>Deboursés</u>			
	Assurance		29	
	Réparations Jos. Paquette	325.47		
	" O. Maisonneuve	118.37		
	" Dufault & Reed	47.10		
	" Jos. Desjardins	13.15		
	" Beaudoin & fils	35.45		
	" Diverses, serrures, Chemists	19.16	558 70	
	Dépenses Générales		7 20	
	Cotisations		274 45	
	Taxe d'Écoles		110.	
	" d'Égouts		51 36	
	" d'Église		10 67	
	<u>Porté</u>		1041 38	1852 50

	Report	104138	1852.50
	Administration & Collection	23179	
			127317
	Balance		579.33
<p>Balance de \$579.33  sur l'évaluation de \$22,000  égal à 2 2/3 % de Profits</p>			

25 Oct - 30 Oct -

Centre  
✓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné,

J. Raymond.

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 6<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre 8

Subdivision 408 et 405  
Maisonneuve

pour les raisons suivantes :

Le revenu n'étant seulement que de \$570.<sup>00</sup>, et je déclare que je ne puis augmenter ce revenu dans la condition présente de la propriété.

En sus plus

Reduit à 5600

Et j'ai signé à Montréal, ce 24<sup>ème</sup> jour du mois de décembre 1917

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 24<sup>th</sup> jour du mois de Octobre 1917.

J. Raymond,  
Administrateur  
Pierre Martin

Chas. A. Shannon  
~~Juge de Paix~~  
Commissioner of the Superior Court  
for the District of Montreal.

2800	3000
2800	3000
5600.	6000.

Revenu \$57000

Centre  
↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *Mme C. E. Forest*  
(*Blanche Senierol*)

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve,  
maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap.  
57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds  
portant le No. de cadastre *8. 251*

*2* } *Laquelle*

pour les raisons suivantes :

*Evalué pour*  
*une valeur -*

\$1000.	\$2500.
\$1000.	\$2500.
<u>\$10000.</u>	<u>\$11000.</u>

*Réduit à \$2500.*  
*x 2000.*

Et j'ai signé à *Maisonneuve*, ce *24<sup>e</sup>*  
jour du mois de *Octobre* 1917

Assermenté devant moi, à *Mar-*  
*sonneuve*, ce *24<sup>e</sup>* jour  
du mois d' *Oct* 1917

*Madame C. E. Forest*

*Georges Dupont*  
*Jugé Paix.*

Com. Cour Supérieure  
District de Montréal.

Centre  
↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, JOSEPH RHEAUME

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre 14-674 & 675 rue Pie IX

pour les raisons suivantes :

Je déclare que les lots ci-haut mentionnés m'ont coûtés, le 9 Novembre, 1914, la somme globale de \$4950.00 pour les deux lots, ce qui fait un écart de \$3300.00 n'étant justifié par aucune amélioration de nature à augmenter la valeur des dits lots.

En suspens

4080	4800
3000	3450
7080	8250

Et j'ai signé à Maisonneuve, ce vingt-cinquième jour du mois de Octobre, 1917

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 25 jour du mois d'oct 1917

Joseph Rheaume

Réduit à 7080.

Jean Desjardins

Juge de Paix.

Com. Cour Supérieure  
District de Montréal.

Centre

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *W. Bourdon*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61 Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre 14 46 B, des jardins

pour les raisons suivantes : premièrement parce que je suis en fautes que nous n'avons pas de trottoir que sur la rue et on nous défend de passer tant qu'à pied qu'en voiture. et alors ça fait beaucoup de dommage à la propriété je considère que je suis évalué trop cher. deuxièmement parce que je suis trop juste pour rencontrer mes affaires

Et j'ai signé à *Wilfrid Bourdon*, ce  
jour du mois de *47 Desjardins*  
*Maisonneuve*

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce *25* jour  
du mois d' *Oct.* 19 *17*

*Oscar Desprez*

~~Juge de Paix~~ *Em. Cour Supérieure*  
*District de Montréal*

5700 | 6000.

Reduit à 5700<sup>00</sup>

Centre

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *Dme Amelia Lafortune Piquette*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 6<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre 8-406-407 *et tourment*

pour les raisons suivantes : que la dite maison donne pas les revenus assez pour ce montant je suis prête à le vendre et même plus bas prise de plus j'ai des taxes qui ne sont pas payées parce que je n'ai pas assez de revenu

Et j'ai signé à *A. Lafortune* ce vingt-cinquième jour du mois de *mois d'Octobre*

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce 25 jour du mois d'oct 19 19

*A. Lafortune Piquette*

*Jean Desjardins*

Juge de Paix.  
Com. Cour Supérieure  
District de Montréal

3850	4000
3850	4000
7700	8000
Reduit 3500	
3200	



Centre  
↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *Elzéar Lapointe*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre *8/580 8/617 8/614 8/613 & 612*  
*Lacalle*

pour les raisons suivantes :

*que l'évaluation est trop élevée*  
*Je considère que l'évaluation de l'an dernier est supérieure*

	1916-17	1917-18	Réduit
8/580	5200.	5200.	5500.
8/617	3000.	3300.	3000.
8/614	3000.	3500.	3000.
8/613-612	2400.	6000.	6000.

Et j'ai signé à \_\_\_\_\_, ce  
jour du mois de \_\_\_\_\_

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce *25* jour  
du mois d *oct* 19 *17*

*Oscar Desjardins*

*Juge de Paix.*  
Osm. Osm. Supérieur  
District de Montréal.

*Elzéar Lapointe*

Centre  
↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *Mad. C. Lalonde*

étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre *Girard*

pour les raisons suivantes :

*71000<sup>00</sup> = 11000<sup>00</sup>*

*Réduit à 10,000<sup>00</sup>*

Et j'ai signé à \_\_\_\_\_, ce  
jour du mois de \_\_\_\_\_

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce \_\_\_\_\_ jour  
du mois d \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_

Juge de Paix.

Contre

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *L. Bodard dit Lapointe*

étant dûment assermenté sur les Saints Évangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre

*8/178 Adam*

pour les raisons suivantes :

<i>\$200.</i>	<i>6000.<sup>00</sup></i>
<i>Réduit à \$5500.<sup>00</sup></i>	

Et j'ai signé à \_\_\_\_\_, ce  
jour du mois de \_\_\_\_\_

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce \_\_\_\_\_ jour  
du mois d \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_

Juge de Paix.



BUREAU DU  
SECRETARE-TRESORIER

Tel. Bell LaSalle 1280

Maisonneuve, OCT 15 1917 19

M. Louis Godard dit Lapointe  
439 Adam

Monsieur,

Avis est par les présentes donné  
que l'évaluation de votre propriété située rue Adam  
8/178 de cette Cité, a été augmentée  
\$ à \$6000<sup>00</sup>

Vous pouvez consulter l'avis publié dans les journaux jus-  
qu'au 25 Octobre prochain au sujet de la confec-  
tion du rôle et vous conduire en conséquence.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très humble serviteur,

*Jos. Linton.*

Secrétaire-Trésorier,

de la Cité de Maisonneuve.

Centre ↓

PROVINCE DE QUÉBEC, }  
District de Montréal, }  
Cité de Maisonneuve. }

Je, soussigné, *Mad. P. Lescaudre*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve, maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap. 57 de la 61 Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds portant le No. de cadastre *14/119 St Catherine*

pour les raisons suivantes :

~~11000.<sup>00</sup> / 12000.<sup>00</sup>~~  
Réduit à 11000.<sup>00</sup>

Et j'ai signé à \_\_\_\_\_, ce  
jour du mois de \_\_\_\_\_

Assermenté devant moi, à Maisonneuve, ce \_\_\_\_\_ jour  
du mois de \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_\_

Juge de Paix.

Centre  
↓

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *Succ. W<sup>m</sup> Hingston*

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve,  
maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap.  
57 de la 61<sup>e</sup> Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds  
portant le No. de cadastre *Melathrine*

pour les raisons suivantes :

*60000. | 60000.*

*Réduit à \$ 50,000.*

Et j'ai signé à  
jour du mois de

, ce

Assermenté devant moi, à Mai-  
sonneuve, ce jour  
du mois d 19

Juge de Paix.

Centre

PROVINCE DE QUÉBEC,  
District de Montréal,  
Cité de Maisonneuve.

Je, soussigné, *M. B. Gervais*  
182 10<sup>m</sup> David

étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, déclare :

Que je me plains du rôle d'évaluation de la Cité de Maisonneuve,  
maintenant exposé à l'examen des intéressés, conformément à l'art. 31 du chap.  
57 de la 61 Vict., au sujet de l'évaluation portée au dit rôle des biens-fonds  
portant le No. de cadastre *8/81@79 Létourneau*

pour les raisons suivantes :

$\$10000.00$  |  $11000.00$

Revenu  $\$1330.00$

Reduit à  $\$10500.00$

Et j'ai signé à  
jour du mois de

$\frac{177}{5020}$   
 $\frac{1330}{1330}$ , ce

Assermenté devant moi, à Mai-  
sonneuve, ce                                    jour  
du mois d                                        19

Juge de Paix.